

Rapport de la huitième session du

COMITÉ DES PÊCHES

Rome, 10-17 avril 1973



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME, 1973

RAPPORT
de la
HUITIEME SESSION DU COMITE DES PECHEES
Rome, 10-17 avril 1973

PREPARATION DU PRESENT RAPPORT

Le présent texte constitue la version définitive du rapport que le Comité des pêches a approuvé à sa septième session.

Distribution:

Tous les Etats Membres et Membres
associés de la FAO
Participants à la session
Autres organisations nationales et
internationales intéressées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches
de la FAO

Référence bibliographique:

FAO. Comité des pêches.
Rome, 10-17 avril 1973 (1973)
FAO Fish. Rep., (135): ... p.
Rapport de la huitième session
FAO - Comité des pêches, rapports.
Monde. Pêches internationales -
aménagement et développement, organismes
régionaux des pêches. Coopération
internationale - institutions et commis-
sions des Nations Unies. Conférences -
Environnement, Droit de la mer. Activités
de la FAO dans le domaine des pêches,
fonctions du Comité. Liste des partici-

15 mai 1973

Monsieur Michel Cépède
Président indépendant du
Conseil de la FAO

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la huitième session du Comité des pêches, qui s'est tenue à Rome du 10 au 17 avril 1973.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

E.G. Goonewardene
Président du Comité des pêches

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
OUVERTURE DE LA SESSION	1 - 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION	4 - 5
ASPECTS DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES AU NIVEAU INTERNATIONAL	6 - 44
Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches	6 - 21
Appui aux organismes régionaux des pêches	22 - 27
Proposition visant la création d'un organisme international des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest	28 - 35
Autres problèmes d'aménagement et de développement	36 - 38
Rapport du Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques	39 - 44
COOPERATION DANS LE DOMAINE DES PECHEES AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	45 - 73
Conférence des Nations Unies sur l'environnement	45 - 54
Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	55 - 58
Commission océanographique intergouvernementale (COI)	59 - 65
Relations avec d'autres institutions des Nations Unies	66 - 73
a) ONUDI	67 - 69
b) OMCI	70 - 71
c) OMS	72 - 73
TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHEES EN 1974-75 (PROGRAMME ORDINAIRE ET ACTIVITES DE TERRAIN)	74 - 86
FONCTIONS DU COMITE DES PECHEES	87 - 90
QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL DE LA FAO	91 - 92
EXAMEN PRELIMINAIRE DES PRINCIPALES QUESTIONS A SOUMETTRE A LA NEUVIEME SESSION DU COFI	93 - 97
AUTRES QUESTIONS	98 - 99
Projet d'accord de coopération entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la FAO	98 - 99
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	100
HOMMAGE A M. A.W.H. NEEDLER	101
QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL	102

	<u>Page</u>
Annexe A Liste des participants	17
Annexe B Discours prononcé par le Directeur général adjoint lors de la séance d'ouverture	28
Annexe C Discours d'ouverture prononcé par M. T. Hisamune, Président du Centre japonais de recherche sur les ressources des pêches maritimes, Tokyo, Japon	32
Annexe D Ordre du jour	42
Annexe E Liste des documents	43

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité des pêches (COFI) a tenu sa huitième session au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 10 au 17 avril 1973. Assistaient à la session les représentants de 60 nations membres du Comité, les observateurs de 7 autres pays et des représentants et observateurs de 9 organisations internationales. La liste des participants figure à l'Annexe A du présent rapport.
2. La session a été ouverte par le Président du Comité, M. E.G. Goonewardene (Sri Lanka), et M. Roy I. Jackson, Directeur général adjoint de la FAO, a prononcé une allocution de bienvenue dont le texte est reproduit à l'Annexe B du présent rapport.
3. Un discours a été prononcé par M. T. Hisamune, Président du Centre japonais de recherche sur les ressources des pêches maritimes, de Tokyo, que le Directeur général avait prié de participer à la session en qualité d'invité d'honneur. Le texte de ce discours est reproduit à l'Annexe C du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

4. Le Comité adopte l'ordre du jour qui figure à l'Annexe D du présent rapport. La liste des documents dont le Comité était saisi se trouve à l'Annexe E du présent rapport.
5. Le Comité constitue un Comité de rédaction composé des représentants des pays suivants: Argentine, Cameroun, Indonésie, Norvège et Etats-Unis d'Amérique (Président).

ASPECTS DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES PECHEES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches

6. Le Comité a entendu un exposé relatif à la Conférence FAO d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches. Ce compte rendu a été fait par M. A.W.H. Needler, qui a rempli les fonctions de Président de cette conférence à laquelle ont participé plus de 300 experts, essentiellement des administrateurs, des hommes de science et des économistes. M. Needler s'est félicité de la qualité et de l'utilité des débats. A son avis, ce fait justifie à lui seul la tenue de la Conférence; mais, bien entendu, beaucoup d'autres résultats ont été obtenus.
7. Le Comité note divers points importants qui ont été soulevés durant la Conférence:
 - a) L'exploitation des pêcheries a connu un essor rapide durant ces dernières années et nombre de stocks sont désormais surexploités. Selon de nombreux hommes de science, toutefois, les prises mondiales des espèces marines traditionnellement capturées pourraient augmenter pour atteindre quelque 100 millions de tonnes et l'on pourrait accroître beaucoup plus les quantités pêchées en exploitant des espèces non classiques, par exemple les encornets et le krill.
 - b) Il est désormais urgent de réglementer la pêche; cette nécessité constitue la règle plutôt que l'exception dans le cas des stocks exploités. Le besoin se fait aussi grandement sentir d'entreprendre des opérations d'exploitation à des niveaux trophiques inférieurs et de procéder à des activités d'aquaculture.
 - c) La théorie de l'aménagement a atteint un développement suffisant pour permettre une réglementation des stocks; mais le besoin se fait sentir de rassembler des informations et des données de meilleure qualité, en particulier de mettre en pratique au moment voulu les connaissances disponibles.
8. Ces conclusions se sont dégagées dès le début de la Conférence, mais les débats ultérieurs ont conduit à prendre en considération les facteurs suivants:
 - a) dans le développement des pêches, une planification minutieuse est nécessaire et elle doit englober les facteurs non seulement biologiques mais aussi économiques et sociaux, en particulier dans les pays en voie de développement;

b) il faut accorder une attention spéciale aux pêcheries des pays en voie de développement, en particulier à celles qui utilisent des bateaux de petites dimensions;

c) il faut également prêter une attention accrue aux opérations de pêche d'un degré de perfectionnement plus élevé; comme on l'a fait observer, cela n'est pas nécessairement incompatible avec le point (b) ci-dessus;

d) en ce qui concerne l'assistance aux pays en voie de développement pour les aider à renforcer et à aménager leurs pêcheries, un élément important est représenté par le transfert des connaissances scientifiques et technologiques. Cela nécessite des activités de formation et d'enseignement, l'association d'institutions de recherche, des entreprises communes et d'autres mesures semblables;

e) la FAO a un important rôle à jouer dans le développement et l'aménagement des pêches mondiales et doit répondre à de nombreuses demandes qui sollicitent d'urgence une assistance.

9. M. Needler a ensuite parlé des recommandations formulées par la Conférence et a relevé que si, dans un sens, elles représentaient une récapitulation de ses délibérations, la valeur effective de ces dernières sur le plan de la communication était infiniment plus considérable.

10. Lors des débats qui suivirent, le Comité a reconnu à l'unanimité que la Conférence avait eu une grande utilité. Il note qu'elle a observé son mandat en écartant toute discussion de nature politique ou juridique. Le Comité se félicite de la documentation préparée pour la Conférence, où ont été exposés comme il convient la situation actuelle de la pêche ainsi que les besoins à satisfaire en matière de recherche et d'institutions pour pouvoir résoudre les problèmes qui se posent.

11. Le Comité unanime exprime sa gratitude au Gouvernement canadien qui a généreusement accueilli et financé la Conférence et félicite M. Needler qui a présidé ses travaux avec compétence et dynamisme.

12. Le Comité fait généralement siennes les recommandations de la Conférence et note qu'elles seront utiles à maints égards:

a) Les recommandations révèlent qu'il existe sur nombre de questions importantes un consensus d'opinion qui n'avait pu se faire auparavant;

b) Les recommandations de la Conférence ont souligné plusieurs points sur lesquels le COFI et d'autres organismes des pêches ont insisté dans le passé. Le relief accru donné à ces notions est particulièrement précieux vu le nombre et la diversité des experts qui se trouvaient à Vancouver;

c) Les recommandations aideront le Comité des pêches à établir un ordre de priorité pour les programmes de la FAO.

13. Le Comité a ensuite examiné les recommandations concernant surtout l'action de la FAO et a formulé des observations sur quelques autres.

14. On a attiré l'attention à plusieurs reprises sur la recommandation N° 2 concernant les données sur les pêches. A ce propos, le Comité est convenu que l'on invite les gouvernements à assumer leurs responsabilités en veillant à fournir des statistiques adéquates. L'amélioration des systèmes de données relatives à la pêche et l'adoption de procédures communes de déclaration constituent un domaine d'activités qui suppose une aide considérable de la FAO envers les pays en voie de développement et les organismes régionaux des pêches.

15. Le Comité reconnaît que la recommandation N° 3 comporte trois aspects principaux. Tout d'abord, elle reflète le consensus d'opinion de la Conférence sur la situation actuelle de nombreux stocks et la nécessité d'agir rapidement en se fondant sur les données disponibles. Deuxièmement, elle attire l'attention sur la responsabilité des gouvernements intéressés en

ce qui concerne l'adoption et l'application de mesures de réglementation. Troisièmement, elle demande à la FAO d'attirer l'attention des gouvernements sur ce besoin urgent et de les aider à prendre les mesures voulues. A cet égard, on a proposé que la FAO mette au point des critères sur lesquels pourraient se fonder les mesures d'aménagement et qui serviraient notamment de guide aux pays dont les pêcheries sont en voie de développement.

16. Le Comité est convenu de l'importance de fournir des conseils scientifiques touchant l'aquiculture, la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources de la pêche, comme exprimé dans la recommandation N° 4 sur la science et le développement.

17. Le Comité reconnaît l'importance de la recommandation N° 5 sur les flottilles de pêche lointaine, notant que "la Conférence a reconnu que, dans certains cas, la pêche lointaine ne laisse aux pays en voie de développement qui sont proches des terrains de pêche que des possibilités limitées d'exploiter les ressources. La Conférence a donc estimé que, dans ces cas, il conviendrait de renforcer les possibilités des pays en voie de développement en leur fournissant notamment une aide technique et économique".

18. Le Comité attache la plus grande importance à la recommandation N° 6 sur la participation de l'industrie au développement des pêches dans les pays en voie de développement, car elle porte sur un domaine d'activités qui concerne les donateurs et les bénéficiaires de l'aide technique et financière au même titre que la FAO dans son rôle essentiel d'intermédiaire. Il reconnaît que la recommandation englobe diverses mesures: aide technique, aide financière, entreprises communes et collaboration commerciale sous toutes formes. Le Comité estime que les entreprises communes représentent une étape transitoire qui aboutit à un accroissement des responsabilités nationales dans le domaine des activités industrielles; bien qu'elles revêtent plusieurs aspects, elles constituent essentiellement des arrangements entre intérêts nationaux. Dans ce domaine, le rôle de la FAO pourrait être surtout de fournir des données et d'analyser les usages passés et présents, ce qui permettrait de dégager des directives applicables à diverses situations et utiles aux parties intéressées.

19. Le Comité est convenu que le rôle important de la FAO touchant l'encouragement de la recherche et de la formation en matière d'aménagement et de développement des pêches, comme esquissé dans la recommandation N° 7, doit être renforcé de manière très substantielle et qu'il faudrait l'envisager sous l'angle des perspectives offertes par les ressources disponibles.

20. Le Comité note finalement que l'aquiculture contribuera de plus en plus à satisfaire les besoins en protéines animales. Il attache une grande importance au projet de réunion d'une Conférence technique FAO sur l'aquiculture, comme prévu dans la recommandation N° 10.

21. Lors de l'examen de toutes les recommandations de la Conférence, le Comité a reconnu qu'il était nécessaire d'envisager parallèlement les ressources dont dispose la FAO et ses propositions concernant son programme de travail pour le prochain exercice biennal. Il a rappelé que les activités du Département des pêches ont reçu un stimulant appréciable lorsque la Conférence de la FAO, à sa treizième session en 1965, décida de créer le Comité des pêches et consentit à doubler les ressources du Département sur une période de six ans, compte tenu du rôle accru que la FAO était appelée à jouer. Alors que le degré d'expansion prévu pour le Département des pêches ne s'est pas réalisé, les problèmes halieutiques ont crû en intensité et en complexité. Il a fallu examiner les recommandations de la Conférence de Vancouver avec la même attention que les autres demandes pesant sur les services du Département des pêches, qu'elles proviennent d'organismes intergouvernementaux ou de divers gouvernements. Le Comité estime que si le Département des pêches devait, en sus de ses activités actuelles, donner suite à toutes les recommandations que la Conférence de Vancouver a adressées à la FAO, il faudrait disposer de crédits supplémentaires provenant de sources autres que le Budget ordinaire de l'Organisation, et il est convenu de réexaminer cette question lorsqu'il étudiera le point 5 de son ordre du jour. Le Comité note qu'il faudra tenir compte du fait que les pays en voie de développement éprouveront des difficultés à accroître leurs contributions à la FAO. Tout en gardant présentes à l'esprit ces contraintes financières, le Comité invite le Directeur général à réexaminer la mesure dans laquelle les recommandations pertinentes de la Conférence sont ou pourraient être mises en relief dans les programmes actuels de l'Organisation.

Appui aux organismes régionaux des pêches

22. Le Comité a examiné le document COFI/73/6 sur l'appui aux organismes régionaux des pêches, qui met l'accent notamment sur le rassemblement de données statistiques et biologiques, ainsi que sur l'évaluation des stocks. Il fait également mention du rapport intérimaire du Groupe de travail CCRRM sur les avis scientifiques aux organismes d'aménagement et de développement des pêches (COFI/73/Inf.11).

23. Le Comité est convenu que le rassemblement et le traitement des données statistiques en vue de l'évaluation des stocks ichtyologiques incombe pour beaucoup aux Etats, et que leur élaboration et leur analyse devraient se faire avec la pleine participation des experts nationaux, par l'intermédiaire de l'organisme régional compétent. Il faudra continuer d'accorder une priorité élevée à ces activités. Le Comité note également qu'une assistance technique est souvent nécessaire, plus particulièrement dans les pays en voie de développement, pour identifier et obtenir les données requises les plus appropriées. Le Comité est convenu qu'une telle assistance pourrait être accordée par l'intermédiaire des organismes régionaux ou directement par la FAO.

24. Le Comité note que le Groupe de travail CCRRM sur les avis scientifiques aux organismes d'aménagement et de développement des pêches a défini les tâches prioritaires, notamment dans le domaine de l'assistance technique, qui doivent être effectuées par les organismes régionaux des pêches dans le cadre de la FAO. Le Groupe a fait valoir que les avantages pouvant découler d'un aménagement amélioré excédaient de loin le coût entraîné par la fourniture des renseignements nécessaires pour l'évaluation des ressources et la formulation d'avis. Le coût du soutien adéquat des sept organismes régionaux FAO existants a été évalué à environ un million de dollars E.-U. par an. Le Comité note que le budget ordinaire du Département des pêches n'atteint que 3 millions de dollars par an et que cette source de fonds risque de ne pas lui suffire pour mettre en oeuvre ses activités. A son avis, il s'agit en outre là uniquement d'un aspect - encore que toujours important - du travail des organismes régionaux FAO des pêches; ces derniers sont aussi chargés de diverses autres activités.

25. Le Comité attache une priorité élevée à la formation et à l'éducation des experts des pays en voie de développement et souhaite vivement trouver la possibilité d'associer les spécialistes et les techniciens des pays en voie de développement à l'action des secrétariats des organismes régionaux des pêches.

26. Le Comité a examiné diverses solutions possibles pour assurer les ressources financières nécessaires aux activités des organismes régionaux de la FAO dans le domaine de l'évaluation des stocks, notamment: conversion de ces organismes en organes créés par voie de convention, établissement d'un nouvel ordre de priorité au sein du programme de travail du Département des pêches - y compris participation accrue des pays développés au soutien des activités déployées par les organismes régionaux de la FAO dont ils sont les membres prépondérants -, octroi de crédits plus importants par le PNUD ou d'autres organismes de financement, contributions des pays développés, fonds régionaux volontaires au bénéfice d'un organisme donné ou fonds global volontaire à répartir entre les différents organismes régionaux selon les besoins. On a aussi mentionné la possibilité de prélever une taxe sur les prises de poissons.

27. Le Comité note que le Conseil indo-pacifique des pêches (CIPP) a recommandé, à sa quinzième session (octobre 1972), que ses membres examinent la possibilité de créer un fonds régional volontaire alimenté par les contributions des Etats Membres industrialisés ou non en vue d'entreprendre, sous les auspices du CIPP, des projets appropriés dans la région. Il se déclare en faveur d'une telle initiative et suggère que d'autres organismes régionaux de la FAO suivent cet exemple.

Proposition visant la création d'un organisme international des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest

28. Le Président du Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant des pêches, M. N. Odera (Kenya), a rendu compte des discussions qu'a eues le Sous-Comité à sa troisième session (Vancouver, Canada, 26-27 février 1973) sur la possibilité d'établir un organisme des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest,

sa portée et ses objectifs éventuels, et la forme qu'un tel organisme pourrait prendre (document COFI/73/4, par. 16-22). Il a indiqué que de l'avis général du Sous-Comité, un tel organisme serait utile pour permettre aux Etats riverains et aux autres pays s'intéressant aux pêches dans la région d'examiner les problèmes d'intérêt commun comme l'envisage le mandat proposé pour cet organisme. La plupart des délégués sont également convenus que tout organisme ainsi créé devrait être un organe subsidiaire de la FAO, établi au titre de l'article VI-1 de l'Acte constitutif de l'Organisation, et ouvert à tous les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation. Etant donné que des divergences de vues se sont produites sur certaines questions, le Sous-Comité a recommandé que le Comité des pêches crée, à sa huitième session, un Groupe de travail spécial chargé d'étudier ces questions plus en détail et de rendre compte au Comité avant la fin de la session. Il a également prié le Secrétaire de préparer un document exposant, avec diverses formules possibles, le mandat éventuel de l'organisme proposé (voir document COFI/73/4, Sup.1).

29. Faisant suite à la recommandation du Sous-Comité, le Comité des pêches décide d'établir un Groupe de travail spécial chargé d'étudier le mandat de l'organisme prévu, ainsi que la zone géographique qui devrait en relever. Il décide en outre que les pays ci-après pourront prendre part aux délibérations du Groupe de travail spécial: (a) pays riverains de la zone de l'Atlantique Centre-Ouest; (b) pays qui ont des intérêts halieutiques dans la région; et (c) pays membres du Sous-Comité. M. N. Odero (Kenya), Président du Groupe de travail spécial, a rendu compte de la réunion qui s'est tenue le 12 avril 1973 (document COFI/73/4, Sup. 2). Etaient représentés à cette réunion les pays suivants: Brésil, Canada, Colombie, Cuba, France, Japon, Mexique, Pays-Bas, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique. Le Secrétaire de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a également assisté à la réunion. Le Président a indiqué que le représentant du Mexique a fait état de l'abstention de son Gouvernement quant à la proposition de créer un organisme international des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest.

30. Le Groupe de travail a fait sienne l'opinion du Sous-Comité concernant l'utilité de l'organisme proposé et sa création comme organe subsidiaire de la FAO au titre de l'article VI-1 de l'Acte constitutif, ouvert à tous les Etats Membres et Membres associés de l'Organisation.

31. En ce qui concerne la zone géographique relevant de la compétence de cet organisme, le Groupe de travail spécial a recommandé au Comité que cette zone comprenne la totalité de l'Atlantique Centre-Ouest, en conformité avec la définition y afférente établie par la FAO aux fins des statistiques halieutiques. Cette question a été examinée plus avant par le Comité (voir paragraphe 33) qui estime que cela serait souhaitable de manière à englober tous les stocks dont ne s'occupent pas encore les organismes internationaux des pêches qui sont responsables des zones adjacentes.

32. En ce qui concerne les fonctions de l'organisme qu'il est proposé de créer, le Groupe de travail spécial a recommandé le mandat ci-après au Comité pour approbation:

“Dans la zone géographique définie au paragraphe..... et pour toutes les espèces exploitées, en particulier les crevettes, la Commission mènera les activités ci-après:

1. Promouvoir et faciliter le rassemblement de statistiques nationales et de données biologiques concernant les pêches en général et la pêche à la crevette en particulier; assurer l'élaboration et la diffusion de ces données sur une base régionale.

2. Faciliter la coordination des programmes nationaux de recherche et promouvoir, le cas échéant, la normalisation des méthodes de recherche.

3. Promouvoir l'échange de renseignements sur les pêches de la région.

4. Promouvoir et coordonner sur une base nationale et régionale l'étude des effets de l'environnement et de la pollution sur les pêches, ainsi que la mise en oeuvre des méthodes appropriées de contrôle et d'amélioration.

5. Promouvoir et faciliter le développement de l'aquiculture et de l'amélioration des stocks.
6. Encourager l'éducation et la formation, grâce à l'institution ou à l'amélioration d'organismes nationaux et régionaux et à la mise en place de centres de formation et de séminaires.
7. Aider les Etats Membres à instituer des politiques rationnelles de mise en valeur et d'utilisation des ressources conformes aux objectifs nationaux et assurant la conservation et l'amélioration des ressources.
8. Promouvoir et coordonner l'aide internationale en vue de contribuer à la réalisation des objectifs mentionnés dans les paragraphes précédents.''

33. Lorsque le Comité a examiné le rapport du Groupe de travail spécial, plusieurs délégations ont indiqué que l'organisme qu'il est proposé de créer ne pourrait avoir d'efficacité que s'il jouissait d'un soutien général parmi les pays que cela concerne directement. Elles ont fait remarquer à cet égard que la délégation d'un pays riverain de la zone de l'Atlantique Centre-Ouest a fait état de l'abstention de son gouvernement et qu'un certain nombre d'autres pays riverains n'étaient pas représentés. Plusieurs délégations ont cependant relevé que cette zone de l'Atlantique n'était pas desservie par un organisme des pêches du genre de ceux qui existent déjà pour d'autres zones de cet océan et qu'en conséquence il serait justifié de créer un tel organisme pour l'Atlantique Centre-Ouest.

34. Le Comité souligne que l'organisme proposé ne s'occuperait ni d'aménagement ni de réglementation, mais aurait pour objet de promouvoir la recherche et de faciliter les échanges d'idées et de renseignements tout en fournissant un dispositif pour les consultations entre pays intéressés.

35. Après un débat approfondi, le Comité est convenu de recommander au Conseil d'autoriser le Directeur général à consulter tous les pays qui pourraient devenir membres de cet organisme, et, compte tenu de ces consultations, à procéder à l'établissement de l'organisme prévu conformément aux suggestions du Groupe de travail spécial. Il a également été recommandé qu'en définissant la limite sud de sa zone de compétence géographique, il faudrait veiller à éviter tout chevauchement indésirable avec la zone géographique relevant de la CARPAS.

Autres problèmes d'aménagement et de développement

36. Le Comité a examiné l'exposé sur l'évolution récente de l'aménagement des pêches et les problèmes d'intérêt général, présenté dans le document COFI/73/7, ainsi que l'analyse plus détaillée de l'état actuel de certains stocks de poissons faite dans le document COFI/73/Inf.5. Il est convenu que de tels états récapitulatifs sont extrêmement utiles et devraient lui être présentés chaque année.

37. De manière générale, les deux types de mises au point ont été accueillis avec satisfaction, qu'il s'agisse d'une étude détaillée (qu'il faudrait étendre à tous les principaux stocks de poissons) telle que celle qui figure dans le document COFI/73/Inf.5, et qui devrait se fonder sur les résultats de l'évaluation mondiale des ressources halieutiques faite par la FAO ainsi que sur des statistiques mises à jour, ou d'une note plus succincte sur les principaux faits nouveaux, analogue à celle du document COFI/73/7.

38. Le Comité se félicite des progrès accomplis par la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (CIPAN) dans sa zone de compétence, car ils donnent un aperçu de ce que peut réaliser une commission qui dispose des pouvoirs nécessaires. On a exprimé l'espoir que d'autres commissions pourront être créées pour s'occuper de toutes les grandes zones de pêche du monde entier, et qu'elles obtiendront des pouvoirs analogues et réaliseront des progrès semblables. On pourrait de la sorte, une fois que des mesures d'aménagement appropriées seraient entrées en vigueur dans toutes les zones, éliminer les problèmes de la diversification de l'effort de pêche et du détournement des opérations d'une zone à une autre, à condition qu'une coordination adéquate s'instaure entre ces organismes.

Rapport du Sous-Comité sur l'enseignement et la formation halieutiques

39. Le Comité a examiné avec satisfaction et approuvé le rapport de la troisième session de son Sous-Comité sur l'enseignement et la formation halieutiques, présenté par son Président, l'Amiral N. Zachman (Indonésie).

40. Le Comité est convenu que la FAO devrait organiser de nouvelles consultations d'experts sur l'enseignement et la formation halieutiques, afin d'étudier des problèmes spécifiques tels que l'organisation de la main-d'oeuvre des pêches, la préparation de manuels et autres auxiliaires pédagogiques.

41. Le COFI décide également que son Sous-Comité sur l'enseignement et la formation halieutiques demeurera en activité et qu'il sera convoqué chaque fois que le COFI le jugera nécessaire.

42. On a souligné l'importance de la formation des instructeurs pour les pays en voie de développement et signalé notamment qu'il importe de dispenser une formation dans les domaines de l'aquiculture, de la mécanique navale, de la navigation et des méthodes de pêche, de l'architecture et de la construction navales, du traitement et de la commercialisation des produits de la pêche. On a également fait ressortir les besoins en matière de formation dans le domaine de l'aménagement et de la planification; sous ce rapport, le Cours sur la gestion des coopératives de pêcheurs récemment organisé par la FAO en Inde, avec l'aide financière de l'Office suédois pour le développement international (SIDA), a été cité comme un exemple remarquable. On a souligné qu'il importe de promouvoir des institutions régionales, ainsi que certains types d'institutions internationales, de formation.

43. Le Comité reconnaît que, si la FAO a fourni des efforts notables en matière d'enseignement et de formation halieutiques, les tâches à accomplir demeurent cependant considérables. Il reste nécessaire de fournir une assistance aux pays en développement, notamment sous la forme de manuels et de programmes d'études. On a également noté la nécessité de renforcer le programme des bourses d'études.

44. Le Comité prend note des recommandations de la Consultation d'experts, selon lesquelles la FAO devrait préparer une bibliographie annotée des manuels de formation accessibles, ainsi qu'un catalogue des films et autres auxiliaires audio-visuels utilisés pour la formation halieutique, et devrait communiquer aux pays en voie de développement des renseignements sur les différentes méthodes d'établissement des programmes de formation halieutique qui ont été adoptées avec succès par divers pays.

COOPERATION DANS LE DOMAINE DES PECHES AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Conférence des Nations Unies sur l'environnement

45. Le Comité a été informé des principales recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, juin 1972), notamment celles relatives à la protection des ressources aquatiques vivantes, et approuvées avec de légères modifications par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des mesures prises ou envisagées par la FAO pour appliquer ces recommandations.

46. Le Comité note que les activités des institutions intéressées des Nations Unies seront coordonnées par un Comité de coordination pour l'environnement. Il exprime l'espoir que l'on envisagera favorablement le financement par le Fonds des Nations Unies pour l'environnement des projets concernant les ressources aquatiques vivantes et les pêches mis au point par la FAO et d'autres institutions intéressées. Quelques délégations ont insisté sur le besoin de fonds supplémentaires pour aider à la mise en oeuvre de programmes intéressant l'environnement. Le Comité reconnaît qu'il serait souhaitable que les membres informent de ces propositions leurs délégations nationales au Conseil de l'environnement, lors de sa session de juin 1973.

47. Le Comité exprime à nouveau l'opinion que la protection des ressources aquatiques vivantes contre la pollution est l'un des principaux problèmes d'intérêt commun, non seulement pour les pays développés mais aussi pour les pays en voie de développement dont les pêches et leurs produits se ressentent de plus en plus de ses effets; selon le Comité, la détérioration du milieu aquatique peut à long terme faire peser une grave menace sur les ressources de cet environnement. Le Comité confirme de nouveau le rôle que doit jouer la FAO dans la formation, dans la diffusion des renseignements et dans la coordination des aspects halieutiques de tous les programmes et de toutes les activités d'ordre international qui concernent l'environnement. A cet égard, le Comité s'est référé à la Conférence technique de la FAO sur la pollution des mers et ses effets sur les ressources biologiques de la pêche (1970); cette dernière a fourni une base particulièrement utile aux discussions pertinentes qui ont eu lieu à la Conférence sur l'environnement et a permis de définir un programme de travail pour le Département des pêches dans ce domaine important.

48. Le Comité souligne qu'il est désormais urgent de mettre en oeuvre des programmes pratiques adéquats en matière d'environnement et de prendre des mesures destinées à établir ou à renforcer les activités et institutions que cela concerne à tous les niveaux national, régional et global. Il félicite le Département des pêches d'avoir pris à ce propos des mesures en temps opportun, et encourage la FAO à entreprendre de nouvelles initiatives dans les domaines qui entrent dans le mandat de l'Organisation et correspondent aux directives générales établies par le Comité.

49. De nombreuses délégations ont de nouveau souligné la nécessité d'une collaboration et d'une coordination étroites des programmes de la FAO avec ceux des autres organisations intéressées, notamment la Commission océanographique intergouvernementale pour les programmes et services scientifiques, et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime dans le domaine de la lutte contre la pollution. Le Comité a été informé des plans de mise en oeuvre de l'Enquête globale sur la pollution dans les milieux marins (GIPME), qui sont mis sur pied avec l'aide des organismes consultatifs scientifiques de la COI (y compris la CRRM) et du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (CESAMP). Le financement de ces activités par le Fonds des Nations Unies pour l'environnement devrait recevoir une haute priorité.

50. Le Comité souligne que l'on pourrait aborder au mieux nombre des problèmes de l'environnement sur une base régionale, et il note avec satisfaction l'évolution des activités présentes et prévues de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (GECPI), du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), du Conseil indo-pacifique des pêches (CIPP) et d'autres organismes des pêches de la FAO. Il exprime l'espoir que les Commissions régionales économiques des Nations Unies, dans le cadre de leurs activités sur l'environnement, s'en remettent autant que possible aux organismes des pêches existants pour les questions halieutiques.

51. Le Comité note que certains éléments du Programme ordinaire de la FAO devraient fournir la base nécessaire au soutien des activités dont le financement serait assuré par des sources extra-budgétaires, à savoir le Fonds des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que d'autres sources de financement. Le Comité insiste sur la nécessité de réunir les crédits extra-budgétaires indispensables à la mise en oeuvre de programmes visant à améliorer les possibilités des pays en voie de développement en matière de surveillance continue de l'environnement et à créer des services d'intérêt commun pour tous les gouvernements des Etats Membres. Il attribue une priorité élevée à l'affectation de tels fonds pour soutenir le Centre de renseignements sur les pêches, afin que celui-ci atteigne un stade opérationnel suffisant pour contribuer à la poursuite de l'évaluation mondiale FAO des ressources halieutiques, qui représente un élément essentiel du "Plan Vigie" recommandé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Le Centre FAO de renseignements sur les pêches devrait assurer la liaison et la coopération avec d'autres centres du même ordre dans le monde et des établissements s'occupant de l'évaluation des stocks.

52. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'intensifier les activités de recherche et de surveillance continue pour lutter contre la pollution des eaux continentales et ont souligné les conditions particulières de ces zones qui, dans une certaine mesure, diffèrent de celles des eaux maritimes. On a fait valoir plus particulièrement la nécessité d'harmoniser les utilisations multiples des ressources hydriques.

53. Le Comité réitère sa précédente recommandation demandant à la FAO de poursuivre et d'intensifier ses efforts visant à renforcer les possibilités nationales, notamment dans les pays en voie de développement, afin d'affronter efficacement les problèmes de la pollution des eaux en liaison avec les ressources biologiques et les pêches. Cet objectif devrait être atteint moyennant l'octroi d'une assistance technique supplémentaire dans ce domaine, le plus souvent dans le cadre de projets de recherche et de développement halieutiques en cours ou prévus, et l'organisation d'autres stages de formation analogues, à ceux organisés par la FAO en collaboration avec le SIDA, qui ont donné d'excellents résultats. Mention a également été faite de la création, avec l'aide du SIDA, de laboratoires régionaux de la pollution aquatique en liaison avec les ressources biologiques.

54. Le Comité a été informé que le Groupe de travail CCRRM sur les mammifères marins, créé à la suite de la recommandation formulée par le COFI à sa septième session, avait tenu une réunion préliminaire pour préparer son plan de travail. Etant donné la complexité du sujet, le Comité a reçu l'assurance du Secrétariat que tous les efforts seraient déployés pour garantir que la plus grande objectivité serait respectée dans l'étude requise et que le Groupe de travail, de même que tous les autres groupes d'experts du CCRRM, serait dissous à la fin de son mandat.

Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer

55. Le Comité des pêches a été informé qu'en réponse à de nouvelles demandes du Comité du fond des mers, agissant en qualité de comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, la FAO a soumis à sa quatrième session (Genève, 17 juillet - 18 août 1972) et à sa cinquième session (New York, 5 mars - 6 avril 1973) les documents suivants à l'état de projets: Méthodes de pêche susceptibles d'avoir des effets défavorables sur la conservation des ressources halieutiques (COFI/73/Inf. 2); Espèces sédentaires et migratrices et stocks mélangés; habitat et distribution (COFI/73/Inf. 3); Effets sociaux et économiques de l'industrie de la pêche - étude comparée (COFI/73/Inf. 4); Etude de la situation de quelques stocks de poissons fortement exploités (COFI/73/Inf. 5); et Profils des pêches par pays (COFI/73/Inf. 8). Le Comité des pêches est actuellement saisi de ces documents aux fins d'examen et d'observations. Le Comité félicite le Département des pêches de l'utilité et de l'objectivité de ces documents, encore que diverses délégations aient formulé des observations sur la teneur de certains passages relatifs à leurs pays, et demandé que des corrections y soient apportées. Le Comité réaffirme son opinion selon laquelle cette contribution aux travaux du Comité du fond des mers est conforme à la résolution 2750C (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies aux termes de laquelle le Comité du fond des mers pourra faire appel à la FAO et à son Comité des pêches en vue de solliciter leur coopération technique et scientifique.

56. Le Comité note avec satisfaction que le Comité du fond des mers a vivement remercié la FAO de son aide et qu'il a, en fait, prié l'Organisation de préparer d'autres documents, à savoir un document sur l'habitat et la répartition des thonidés dans le Pacifique Est et une version mise à jour de son document sur les limites et le statut de la mer territoriale, des zones de pêche exclusive, des zones de conservation halieutique et du plateau continental. Ces documents seraient soumis à la session de juillet-août 1973 du Comité du fond des mers.

57. Le Comité des pêches a également pris connaissance avec satisfaction des résumés d'opinions et de propositions en matière de pêche soumis au Comité du fond des mers lors de ses sessions de mars 1972 et de juillet-août 1972 (COFI/73/10, Sup. 1 et Sup. 2). Il juge ces résumés particulièrement utiles pour les délégués qui n'ont pas assisté aux sessions et il espère que des résumés analogues seront établis à l'occasion des prochaines sessions du Comité du fond des mers.

58. Quelques délégations ont formulé à nouveau certains points de vue au sujet de questions juridiques que leurs représentants avaient exprimées devant le Comité du fond des mers (COFI/73/10, Sup. 1). Le Comité estime toutefois que ces vues sortent du cadre de ses activités et qu'il n'y a donc pas lieu pour lui de les examiner.

Commission océanographique intergouvernementale (COI)

59. Le Comité a été informé des nouveaux progrès réalisés dans les arrangements inter-institutions concernant les sciences de la mer, en particulier au sujet du recours à la COI et de son soutien par les organisations membres du Comité intersecrétariats pour les programmes scientifiques se rapportant à l'océanographie (CIPSRO). Il note avec satisfaction que l'étroite collaboration entre la FAO et la COI s'est encore resserrée.
60. Le Comité a entendu une déclaration du Secrétaire de la COI qui s'est félicité de la collaboration étroite et constructive de la FAO avec la COI, collaboration qui va en se renforçant depuis de nombreuses années, et a exprimé sa satisfaction du soutien fourni en particulier par la FAO.
61. Le Comité prend acte de la recommandation N^o 1 formulée par le Groupe de travail ad hoc sur la rationalisation de la structure de la COI à l'effet de donner un caractère formel aux relations entre les institutions membres du CIPSRO et la COI; à son avis, cette recommandation constitue en principe une base appropriée pour accroître l'efficacité de la Commission dans ses activités d'organisme inter-organisations qui exerce des fonctions de coordination dans le domaine des programmes de sciences marines et des services connexes. Il note aussi que certaines autres recommandations du Groupe de travail ad hoc prévoient les mesures à prendre pour donner suite aux propositions formulées dans la recommandation 87 (c) de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement.
62. Le Comité a été mis au courant des progrès récemment réalisés dans les diverses recherches internationales en commun, exécutées sous les auspices de la COI et touchant aux ressources biologiques et à la pêche. On a souligné le rôle des organismes régionaux, par exemple les travaux du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) aux fins de l'Etude en commun de la partie septentrionale de l'Atlantique Centre-Est (CINECA), ceux du CGPM dans l'Etude en commun de la Méditerranée (ECM) et ceux du CIPP dans l'Etude en commun du Kuro-shio et des régions adjacentes (ECK). En ce qui concerne les Recherches en commun sur la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (CICAR), le Comité note que l'on étudie la possibilité de poursuivre la coopération scientifique entre les pays intéressés. A son avis, l'organisme international des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, dont il envisage la création, constituerait un dispositif permettant d'étendre de telles études, mais cette question exigera de nouvelles consultations entre les parties intéressées.
63. Le Comité prend note des nouveaux progrès réalisés dans la planification et la mise en oeuvre du Système mondial intégré de stations océaniques (SMISO), dont les fonctions et objectifs ont été examinés lors de précédentes sessions, et reconnaît l'utilité d'un tel système mondial pour les pêches. Les représentants de la COI et de l'OMM ont fourni un complément d'informations sur les arrangements organisationnels relatifs au SMISO. Le Comité insiste sur la nécessité pour la FAO de veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte des aspects halieutiques lors de la définition des besoins, de la planification et de la mise en oeuvre du SMISO.
64. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction des mesures prises dans le passé par le Département des pêches pour garantir aux intérêts halieutiques la place qui leur revient dans le SMISO. Le Comité juge toutefois nécessaire que de nouvelles consultations aient lieu entre la FAO, la COI et l'OMM afin que la participation de la FAO à l'établissement de ce système acquière un caractère plus formel, par exemple en prenant part aux travaux de l'IPLAN. De l'avis général, il faudrait prendre immédiatement des dispositions pour assurer la participation d'experts des pêches aux travaux du Groupe mixte COI/OMM d'experts sur l'élaboration et l'application de systèmes techniques et sur les besoins de services du SMISO (ITECH); les représentants de la COI et de l'OMM ont accueilli cette déclaration avec satisfaction.
65. Selon le Comité, pour assurer que les activités de la COI couvriront comme il convient les aspects halieutiques, il serait souhaitable que les gouvernements des Etats Membres prennent des mesures visant à améliorer la représentation des milieux halieutiques au sein de la COI et de ses organes subsidiaires qui s'occupent de problèmes revêtant une importance majeure pour les pêches, en particulier le Groupe mixte COI/OMM de planification du SMISO.

Relations avec d'autres institutions des Nations Unies

66. Le Comité a étudié le document COFI 73/12 et diverses informations supplémentaires sur la collaboration de la FAO avec l'ONUDI, l'OMCI et l'OMS.

a) ONUDI

67. Le Comité note avec satisfaction que le Directeur général de la FAO, en coopération étroite avec le Directeur exécutif de l'ONUDI, a achevé d'examiner le fonctionnement de l'accord FAO/ONUDI de juillet 1968 et a formulé des principes de base qui en faciliteront la mise en oeuvre. Les responsabilités relatives des deux organisations dans le domaine de l'équipement halieutique ont été précisées.

68. Le Comité est informé que le texte des principes de base relatifs à l'équipement halieutique sera étudié à la prochaine réunion du Comité intersecrétariats (Vienne, 16-17 avril 1973); il espère qu'au cours de la réunion de nouvelles clarifications seront apportées sur ce point.

69. Le Comité, prenant note du rapport, émet le voeu d'être pleinement informé de l'issue des consultations intersecrétariats. Il recommande que l'on continue de s'attacher à définir avec précision les fonctions respectives de chaque organisation, chose indispensable si l'on ne veut pas porter un préjudice particulier aux intérêts des pays en voie de développement.

b) OMCI

70. Le Comité a appris que le Département des pêches restera étroitement associé aux activités du Sous-Comité de l'OMCI de la sécurité des navires de pêche et note que la FAO s'attachera particulièrement à obtenir que les dispositions du Recueil de règles de sécurité soient étendues aux navires de moins de 24 mètres, dans l'intérêt de l'industrie des pays en voie de développement.

71. Le Comité a appris que le projet de rédaction final de la partie du Recueil de règles de sécurité pour les pêcheurs et les navires de pêche lui sera présenté lors de sa prochaine session, après avoir été examiné et approuvé par la réunion mixte FAO/OMS/OMCI d'experts-conseils et approuvé ultérieurement par le Comité de la sécurité maritime.

c) OMS

72. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a demandé à la FAO d'élargir la portée du Code d'usages pour le poisson frais, celle du Code d'usages pour le poisson congelé et celle d'un projet de code mixte pour les produits de la pêche en conserve, où il sera tenu compte des prescriptions d'hygiène. La FAO a été également priée d'accélérer ce travail étant donné la nécessité urgente de disposer de pareils codes, notamment en vue de la promotion de normes alimentaires internationales et de la mise sur pied de programmes nationaux d'inspection et de contrôle de la qualité du poisson.

73. Le Comité a été également informé du dernier état de la collaboration entre la FAO et l'OMS en ce qui concerne les aspects "hygiène alimentaire" des normes relatives à la consommation de poissons, mollusques et crustacés. Il note que l'on se propose d'organiser une réunion mixte FAO/OMS sur ce sujet à Genève pendant l'automne de 1973.

TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PECHES EN 1974-75
(PROGRAMME ORDINAIRE ET ACTIVITES DE TERRAIN)

74. Le Comité a examiné les propositions préliminaires pour le Programme de travail et budget du Département des pêches en 1974-75 et les tendances du Programme extérieur des pêches tels qu'ils sont esquissés dans les documents COFI/73/13, COFI/73/13 Sup.1 et 2, COFI/73/14, COFI/73/15 et COFI/73/Inf.9. On lui a fait savoir que de plus amples renseignements figuraient dans le Sommaire du Programme de travail et budget de 1974/75 (doc. CL 60/2). Le Comité note qu'il examine simultanément les propositions relatives à des activités à entreprendre tant au titre du budget ordinaire qu'avec des crédits extra-budgétaires. Il est convenu que s'il existe des différences sensibles dans la programmation de ces activités, il est avantageux de les étudier ensemble, car elles représentent un effort global de la FAO pour aider les Etats Membres dans le secteur des pêches. Des informations plus détaillées sont toutefois nécessaires sur les activités extra-budgétaires et leurs rapports avec le Programme ordinaire. Le Comité note en outre la notion de programme unique exécuté au titre du budget ordinaire, que les activités soient entreprises par le Siège de l'Organisation ou par les bureaux régionaux.

75. Le Comité félicite le Département des pêches de la présentation et du contenu de la documentation qu'il lui a soumise. Cette dernière représente un progrès notable par rapport à celle dont il avait été saisi à ses sessions précédentes et le Comité exprime l'espoir que toute modification ultérieure de la documentation permettra autant que possible d'en maintenir la comparabilité lors des années futures. Le Comité demande que, lorsque des documents pertinents sont préparés à l'intention des organes directeurs, ils lui soient communiqués dans les meilleurs délais.

76. Le Comité reconnaît que les discussions qu'il a eues auparavant sur d'autres points de l'ordre du jour ont des incidences évidentes sur le programme, par exemple l'examen des recommandations de la Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches ainsi que de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ou le soutien qu'il convient d'accorder aux organismes régionaux des pêches.

77. Le Comité constate avec préoccupation que des limitations financières ont été imposées au budget ordinaire de la FAO. Il avait espéré que les ressources accordées au Département des pêches seraient accrues pour lui permettre de satisfaire les exigences plus vastes et plus complexes des pêches mondiales; aussi les perspectives d'une diminution du budget ordinaire sont-elles particulièrement décevantes. Bien qu'il soit souhaitable de faire l'impossible pour obtenir des fonds supplémentaires, le Comité juge peu probable que, dans le proche avenir, le budget ordinaire connaisse une augmentation sensible. Il est donc indispensable de maintenir la compétence technique de Département des pêches pour obtenir les résultats maximums et de tirer le meilleur parti des ressources extra-budgétaires qui sont disponibles. Le Comité rappelle ses délibérations antérieures en la matière, dans le cadre du point de son ordre du jour concernant la Conférence de Vancouver, et souligne à nouveau que tout doit être mis en oeuvre pour compléter les crédits dont dispose le Département des pêches.

78. Le Comité a examiné la répartition proposée des crédits du Budget ordinaire entre les dix sous-programmes techniques du Département des pêches et les activités y afférentes. Il note que bien que l'on ait fait un effort authentique pour faire face aux besoins prioritaires, il faudrait, selon quelques délégations, procéder à de nouveaux transferts. Le Comité accorde une haute priorité aux activités d'enseignement halieutique au titre du sous-programme 2.1.2.9, estimant que ces activités sont indispensables pour répondre aux besoins des pays en voie de développement. Le Comité souhaite être informé à ses futures sessions des résultats obtenus. Plusieurs délégations se sont préoccupées de la réduction des fonds proposés pour ce sous-programme, mais le Comité note que le travail d'enseignement et de formation est également mis en oeuvre dans le cadre d'autres sous-programmes et bénéficie du soutien des activités de terrain, qui sont financées par des ressources extra-budgétaires.

79. Le Comité attache une grande importance au développement de l'aquiculture prévu au titre du sous-programme 2.2.2.4 et en liaison avec le sous-programme 2.4.1.4, en tenant compte de la possibilité d'accroître la production de poisson par cette technique. Les perspectives

ouvertes à cette activité en conjonction avec l'agriculture et la pêche continentale ont aussi été soulignées. Dans le cas des pays sans accès à la mer, l'aquiculture représente la seule possibilité d'accroître substantiellement la production de poisson. Le Comité rappelle la recommandation pertinente de la Conférence de Vancouver (voir paragraphe 20) et invite instamment les intéressés à faire les plus grands efforts pour réunir, si nécessaire à l'aide de fonds extra-budgétaires, la Conférence technique de la FAO sur l'aquiculture dont la tenue est proposée au cours du prochain exercice biennal.

80. Le Comité juge hautement prioritaires tous les travaux relatifs à l'aménagement des pêches, qu'il s'agisse des statistiques, de l'évaluation des stocks ou de la collaboration avec les organismes intergouvernementaux des pêches, ainsi qu'il est prévu aux sous-programmes 2.6.1.4, 2.3.3.1, et 2.5.2.2. Une fois encore, il prend acte avec préoccupation de la réduction forcée des ressources affectées à ces sous-programmes. Il estime que les organismes régionaux FAO des pêches ont un important rôle à jouer pour aider les gouvernements des Etats Membres à aménager et développer leurs pêches et, à ce propos, il rappelle ses délibérations sur l'appui aux organismes régionaux des pêches et ses débats sur la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, en particulier comme il est dit au paragraphe 51.

81. Le Comité accueille avec satisfaction l'attribution d'une priorité élevée aux activités visant l'accroissement de la production de poisson et le renforcement des secteurs connexes de la transformation, de la commercialisation et de la distribution, et souligne le besoin d'intensifier les travaux dans ces domaines au titre des sous-programmes 2.3.3.2 et 2.3.3.3.

82. Le Comité approuve de manière générale les propositions relatives à la restructuration du Département des pêches à compter de 1974. Il fait observer qu'il avait antérieurement souhaité que le Département comporte quatre divisions techniques mais que ce voeu n'avait pu être réalisé, les difficultés financières autorisant la création de deux divisions techniques seulement. Quelques délégations ont regretté la disparition d'une division distincte chargée de l'économie des pêches. On a cependant assuré au Comité que cette mesure ne signifiait pas un manque d'intérêt dans ce domaine, mais permettrait au contraire de prêter une plus grande attention aux aspects micro-économiques (prix/coût) dans les deux divisions techniques, tandis que le Service des politiques et de la planification pourrait s'occuper avec efficacité des aspects macro-économiques (agrégatifs) et des questions de planification.

83. Diverses délégations ont émis des doutes quant aux incidences sur la structure hiérarchique du Département. Le Comité a toutefois été assuré que les propositions tiennent compte de la nécessité d'obtenir des services de la plus haute qualité pour le Département et que ces aspects de la question doivent être considérés dans le contexte des usages et politiques de l'Organisation dans son ensemble.

84. Le Comité insiste sur l'importance d'une collaboration aussi étroite que possible entre l'Unité statistique et le Centre de renseignements sur les pêches. Il note que l'on y veillera même si, pour un certain nombre de raisons, il n'est pas souhaitable pour l'instant d'amalgamer les deux unités organisationnelles.

85. En examinant l'évolution du Programme extérieur, le Comité note avec inquiétude le déclin du nombre de projets halieutiques dans les programmes par pays du PNUD approuvés en 1972, ainsi que la difficulté de s'assurer des crédits adéquats pour répondre aux besoins du secteur halieutique dans le cadre du système des programmes par pays. Il reconnaît que nombre de projets comportent des objectifs qui ne pourront normalement être atteints eu égard au montant des fonds et à la durée des activités que prévoient de nombreux programmes par pays, et que le manque de crédits pour les dépenses imprévues constitue un inconvénient de poids. Le Comité félicite le Département des efforts qu'il déploie afin de mobiliser des crédits extra-budgétaires pour les activités de terrain, en particulier au titre des programmes de coopération avec les gouvernements.

86. Le Comité a entendu une déclaration du représentant du PNUD qui l'a assuré que celui-ci s'intéressait de très près au soutien des projets halieutiques et se félicitait du succès remporté par certains projets menés à terme. Cette déclaration est reproduite dans le document COFI/73/Inf.15.

FONCTIONS DU COMITE DES PECHEES

87. A sa septième session (Rome, 6-13 avril 1972), le Comité des pêches a étudié une recommandation de la seizième session de la Conférence de la FAO (Rome, 6-25 novembre 1971) tendant à ce qu'il examine dans quelle mesure il est à même de s'acquitter de toutes les responsabilités qui pourraient lui être confiées, notamment celles pouvant découler des futures conférences des Nations Unies sur l'environnement et sur le droit de la mer. Après une discussion approfondie sur la question de ses fonctions et de sa composition, le Comité a prié son Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant des pêches "d'examiner le statut actuel du Comité des pêches et, le cas échéant, de recommander des mesures propres à mettre ledit Comité mieux à même de remplir toutes ses fonctions actuelles et prévues, et notamment d'examiner, entre autres solutions, s'il est ou non opportun de transformer le Comité des pêches en un organe créé au titre de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO".

88. En examinant le rapport de la septième session du Comité des pêches à sa cinquante-neuvième session (Rome, 20 novembre-1er décembre 1972), le Conseil de la FAO "a estimé que, le COFI n'ayant été ouvert que récemment à tous les Etats Membres intéressés de la FAO, pour une période expérimentale de quatre ans, il ne faut pas modifier sa structure de base et son statut avant la fin de cette période". Cette donnée a été soumise à l'attention du Sous-Comité, qui a examiné la question - que lui avait renvoyée le Comité des pêches - à sa troisième session, tenue à Vancouver (Canada), les 26 et 27 février 1973.

89. M. N. Odero (Kenya), Président du Sous-Comité, a présenté au Comité des pêches le rapport du Sous-Comité sur ce sujet (document COFI/73/4, par. 5-15).

90. Le Comité des pêches fait sienne la conclusion générale de son Sous-Comité selon qui, étant donné la décision du Conseil mentionnée au paragraphe 88 ci-dessus, il convient pour le moment de n'apporter aucune modification ni à la structure de base et au statut du Comité, ni à l'article XXX- définissant ses fonctions. Le Comité souscrit également à l'opinion générale exprimée au sein du Sous-Comité selon laquelle on pourra à nouveau réexaminer la structure, le statut et les fonctions du Comité lorsque sera terminée la période expérimentale de quatre ans pendant laquelle le COFI est ouvert à tous les Etats Membres intéressés de la FAO, et quand on connaîtra l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

QUESTIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL DE LA FAO

91. Le Comité prend note des opinions exprimées et des décisions prises par le Conseil en ce qui concerne les problèmes halieutiques, durant sa cinquante-neuvième session (novembre-décembre 1972).

92. Le Comité a aussi été informé des consultations entreprises par le Président avec certains de ses membres concernant les améliorations qu'il serait possible d'apporter à ses méthodes de travail, notamment pour la préparation des documents, les comptes rendus sur les mesures faisant suite aux recommandations du Comité, l'introduction des points de l'ordre du jour, etc. Le Comité a reçu l'assurance que le Secrétariat veillera à ce que l'on mette en oeuvre ces améliorations dans la mesure du possible.

EXAMEN PRELIMINAIRE DES PRINCIPALES QUESTIONS A SOUMETTRE A LA NEUVIEME SESSION DU COFI

93. Rappelant la décision prise à sa septième session de procéder, à la fin de chaque session, à un examen préliminaire de la liste des principales questions qui pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la session suivante, le Comité a considéré les

questions suivantes suggérées par le Secrétariat ou découlant des délibérations de la présente session:

Coopération internationale dans le domaine du développement du secteur halieutique
Coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale aux programmes de
développement des pêches
Pêcheries artisanales
Problèmes halieutiques des pays sans accès à la mer

94. On a jugé que la question de la coordination de l'assistance multilatérale et bilatérale aux programmes de développement des pêches revêtait un grand intérêt, et diverses délégations ont recommandé qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la neuvième session du COFI. Le Comité estime aussi que les pêcheries artisanales, la coopération internationale dans le domaine du développement du secteur halieutique et les problèmes halieutiques des pays sans accès à la mer présentent une grande importance et devraient figurer à l'ordre du jour de futures sessions du COFI.

95. Le Comité est également convenu qu'un rapport sur la mise en oeuvre des recommandations approuvées ou entérinées durant la présente session et les précédentes devrait lui être soumis à sa neuvième session. La présentation d'un tel rapport pourrait devenir un élément permanent de l'ordre du jour de chaque session.

96. A ce propos, le Comité estime qu'un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des recommandations formulées par la Conférence de Vancouver devrait lui être soumis à sa neuvième session.

97. On a fait mention des programmes d'action de la CIPP et d'autres organismes régionaux des pêches établis dans le cadre de la FAO, et il a été suggéré de tenir le Comité au courant de l'exécution de ces programmes.

AUTRES QUESTIONS

Projet d'accord de coopération entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la FAO

98. Le Comité des pêches a appris qu'un projet d'accord de travail entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la FAO avait été préparé par le Président de la CICTA et le Secrétariat de la FAO. Il note que le projet d'accord (document COFI/73/18, annexe 1) sera soumis à la session du Conseil de juin 1973 aux fins d'examen et d'approbation, sous réserve de confirmation par la Conférence, conformément aux dispositions de l'article XIII-1 de l'Acte constitutif et de l'article XXIV-4(c) du Règlement général de l'Organisation. Le projet d'accord sera également soumis pour approbation à la prochaine session de la CICTA, qui doit se tenir en novembre-décembre 1973. Le Comité a entendu avec intérêt les déclarations du Président et du Secrétaire exécutif de la CICTA et a pris note avec satisfaction des renseignements communiqués au sujet de l'instauration d'une étroite collaboration entre la FAO et la CICTA.

99. Le Comité prend note avec intérêt du rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur l'utilisation de navires par la FAO, ainsi que des vues y afférentes exprimées par le Comité du programme (COFI/73/Inf.14).

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

100. Le Comité note que la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer tiendra sa deuxième session en avril-mai 1974. Il souligne le fait qu'il n'aura intérêt à se réunir qu'à l'issue de cette session; en conséquence bien qu'ordinairement, pour se conformer au désir du Conseil, il tienne lui-même ses sessions avant celles du Comité du programme et du Comité financier, il recommande que sa neuvième session soit organisée au Siège de la FAO à Rome le plus tôt possible après ladite Conférence. La date exacte est laissée à l'appréciation du Directeur général, qui la fixera de concert avec le Président du Comité des pêches.

HOMMAGE A M. A.W.H. NEEDLER

101. Le Comité note que cette session est la dernière à laquelle M. A.W.H. Needler participera comme membre de la délégation de son pays. Il rappelle le rôle essentiel que M. Needler a joué dans la création du Comité, l'impulsion qu'il lui a donnée en tant que première personnalité appelée à la présidence et le dévouement inlassable avec lequel il a travaillé à renforcer l'oeuvre et l'influence du Comité. A l'unanimité, il décide de rendre hommage à M. Needler qui a rendu des services éminents au Comité lui-même et au monde halieutique en général.

QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL

102. On attire expressément l'attention du Conseil sur les points suivants:

a) Questions de fond à soumettre au Conseil

i) Autoriser le Directeur général à consulter tous les pays habilités à devenir membres d'un organisme des pêches proposé pour l'Atlantique Centre-Ouest et, compte tenu du résultat de ces consultations, à prendre les dispositions nécessaires pour l'établissement dudit organisme (par. 35).

ii) Tenir compte des vues exprimées par le Comité selon lequel il conviendrait de n'apporter pour l'instant aucune modification ni à la structure fondamentale et au statut du COFI, ni à l'article XXX-6 qui définit ses fonctions (par. 90).

iii) Examiner et approuver, sous réserve de confirmation par la Conférence, le projet d'accord de coopération entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la FAO (par. 98 et doc. CL/60/20).

b) Questions pour l'examen plus approfondi desquelles il pourrait être bon que le Comité ait l'avis du Conseil

i) Recommandations de la Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches (par. 14-21).

ii) Appui aux organismes régionaux des pêches (par. 22-27).

iii) Conférence des Nations Unies sur l'environnement (par. 45-49).

iv) Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (par. 55-58).

v) Activités au titre du programme ordinaire et du programme extérieur (par. 74-86).

LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE A

MEMBRES DU COMITE

Allemagne, République fédérale d'

MOCKLINGHOFF, G.
Ministerialdirigent
Federal Ministry of Food, Agriculture
and Forestry
5300 Bonn

STEINBERG, Dr. R.
Ltd. Direktor und Professor
Bundesforschungsanstalt für Fischerei
Palmaille 9
2000 Hamburg 50

Argentine

VIGNAUD, J.C.
Secretario, Representante Permanente
de Argentina ante la FAO
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Roma

VALLEGA, J.
Consejero Agrícola
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Rome

Australie

SETTER, C.G.
First Assistant Secretary
Fisheries Division
Department of Primary Industry
Macquarie Street
Barton
Canberra, A.C.T. 2600

Bahreïn

Belgique

MARTENS, R.
Inspecteur, Chef de Service de la
Pêche maritime
Koninginnelaan 59
Ostende

Brésil

GUARISCHI BATH, S.F.
Counsellor
Embassy of Brazil
Piazza Navona 14
00186 Roma

TRAVASSOS, Dr. H.P.
SUDEPE
Edifício da Pesca
Praça XV de Novembro
Rio de Janeiro, Guanabara

CORDEIRO DE MOURA, Dr. S.J.
Deputy Co-Director
Fisheries Research and Development Project
Rua Fonte da Saudade 280
Rio de Janeiro, Guanabara

Bulgarie

DEKOV, Prof. D.
Représentant permanent de la Bulgarie
auprès de la FAO
Ambassade de la République populaire
de Bulgarie
Via Sassoferrato 11
00197 Rome

Cameroun

EPEE-NGOUBE, Dr T.
Directeur des Pêches maritimes
B.P. 121
Douala

Canada

LUCAS, K.C.
Senior Assistant Deputy Minister
Fisheries and Marine Service
Department of the Environment
Ottawa, Ontario K1A 0H3

NEEDLER, Dr A.W.H.
Director
Huntsman Marine Laboratory
St. Andrews, New Brunswick

RYAN, H.E.
First Agricultural Secretary
Embassy of Canada
Via G.B. de' Rossy 27
00161 Rome

Chili

FIZARRO-MACKAY, B.S.
Ministro Consejero
Embajada de la República de Chile
Via Panisperna 207
00184 Roma

DUCCI, C.
Primer Secretario
Embajada de la República de Chile
Via Panisperna 207
00184 Roma

Corée, République de

YONG SOON KANG
Deputy Director-General
Office of Fisheries
Ministry of Agriculture and Forestry
111 Hapdong, Seodaemoonku
Seoul

SUNG HWAN HA
Fisheries Attaché
Embassy of the Republic of Korea
Via Barnaba Oriani 30
00197 Rome

Costa Rica

DI MOTTOLA, Excmo Sr. D. Carlos
Embajador, Representante Permanente
de Costa Rica ante la FAO
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO
Lungotevere Flaminio 24
00196 Roma

RUNNEBAUM VOLIO, F.
Representante Permanente Alterno de
Costa Rica ante la FAO
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO
Lungotevere Flaminio 24
00196 Roma

ESTRADA KONIG, L.C.
Primer Secretario
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO
Lungotevere Flaminio 24
00196 Roma

Côte-d'Ivoire

Cuba

FERNANDEZ JAGRENAUX, J.
Director de Relaciones Internacionales
Instituto Nacional de Pesca
La Habana

SANCHEZ, J.
Director de Capacitación
Baratillo 9
La Habana

Danemark

LOKKEGAARD, K.
Head of Department
Ministry of Fisheries
16 Borgergade
Copenhagen

Egypte, République arabe d'

ASSRAN, M.
Permanent Representative of Egypt to FAO
Embassy of the Arab Republic of Egypt
Via Salaria 265/267
00199 Rome

Equateur

ARRIAGA MOSQUERA, Dr. L.
Director
Instituto Nacional de Pesca del Ecuador
Letamendi 102
Casilla 5918
Guayaquil

AYALA-LASSO, J.
Ministro, Encargado de Negocios a.i.
Embajada del Ecuador
Viale Feliciano Scarpellini 9
00197 Roma

Espagne

BERMEJO MARTINEZ, V.
Jefe 5ª Sección
Dirección General de Pesca Marítima
Ministerio de Comercio
Ruiz de Alarcón 1
Madrid

Etats-Unis d'Amérique

ROEDEL, P.M.
Director
National Marine Fisheries Service
National Oceanic and Atmospheric
Administration
U.S. Department of Commerce
Washington, D.C. 20235

ALVERSON, Dr. D.L.
Director
Northwest Fisheries Center
National Marine Fisheries Service
National Oceanic and Atmospheric
Administration
U.S. Department of Commerce
Seattle, Washington 98102

COBURN, H.L.
Second Secretary for FAO Affairs
Embassy of the United States of America
Via Vittorio Veneto 119-A
00187 Rome

FOX, Mrs. P.I.
Foreign Affairs Specialist
Office of International Affairs
National Oceanic and Atmospheric
Administration
U.S. Department of Commerce
Washington, D.C. 20235

Ethiopie

Finlande

NISKANEN, P.
Inspector
Ministry of Agriculture and Forestry
Hallituskata 3A
00170 Helsinki 17

WESTMAN, K.
Fisheries Division
Finnish Game and Fisheries Research
Institute
Pitkansillanranta 1
00530 Helsinki 53

France

TOUYA, J.
Directeur
Direction des pêches maritimes
Secrétariat général de la Marine marchande
3 Place de Fontenoy
75007 Paris

LABROUSSE, B
Sous-Directeur
Direction des pêches maritimes
Secrétariat général de la Marine marchande
3 Place de Fontenoy
75007 Paris

LETACONNOUX, R.J.H.
Directeur adjoint
Institut des pêches maritimes
B.P. 1049
44037 Nantes CEDEX

LACOUR, M.
Président-Directeur général
Confédération des organismes de crédit
maritime mutuel
18 bis Avenue Hoche
75008 Paris

Gabon

OSSINGA, E.
Directeur des pêches
B.P. 2275
Libreville

NGONA-MAKAYA, G.H.
Représentant permanent du Gabon
auprès de la FAO
Ambassade de la République gabonaise
Via XX Settembre 40
00187 Rome

Ghana

LARYEA, A.A.
Permanent Representative of Ghana to FAO
Embassy of Ghana
Via Ostriana 4
00199 Rome

Grèce

BACARINOS, E.
Conseiller commercial
Ambassade Royale de Grèce
Viale Liegi 33
00198 Rome

TSIBOURIS, C.
Attaché agricole
Ambassade Royale de Grèce
Viale Liegi 33
00198 Rome

Honduras

Hongrie

SZALAY, M.
Director
Fish Culture Research Station
Post 47
Szarvas

THURANSZKY, Z.
Senior Officer
National Fishery Inspectorate
Ministry of Agriculture and Food
Kossuth Lajos ter 11
Budapest

Inde

ROSE, G.
Joint Secretary
Ministry of Agriculture
Krishi Bhavan
New Delhi

PRASAD, K.
Counsellor (Agriculture)
Embassy of the Republic of India
Via Francesco Denza 36
00197 Rome

Indonésie

ZACHMAN, Admiral N.
Director-General of Fisheries
Directorate General of Fisheries
Djalan Salemba Raya 16
Djakarta

HASJIM, L.
Director of Extension
Directorate General of Fisheries
Department of Agriculture
Djalan Salemba Raya 16
Djakarta

SOEGENG-AMAT, R.
Permanent Representative of Indonesia to FAO
Embassy of Indonesia
Via Piemonte 127
00187 Rome

ISMET HAKIM, A
Alternate Permanent Representative of
Indonesia to FAO
Embassy of Indonesia
Via Piemonte 127
00187 Rome

Irak

Iran

REZVANI, A.H.
Under-Secretary
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
Teheran

HORMOZI, H.
Aquatic Animals Expert
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
Teheran

DOWLATSHAHI, Dr. B.
Chief, Bander-Ahbas Laboratory
Shilat Jonoub Iran
North Amirabad Avenue
Corner Hamadan Street
Teheran

Irlande

Islande

HANNES HAFSTEIN
Chief of Division
Ministry for Foreign Affairs
Reykjavik

Israël

Italie

OLIVETTI, Dr. N.
Consigliere
Rappresentanza Italiana presso la FAO
Via San Nicola de' Cesarini 3
00185 Roma

COLOMBINI, Dr. M.
Ispettore Generale
Ministero della Sanità
Viale dell'Industria 20
00144 Roma

CARUSI, Dr. A.
Primo Dirigente
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
00144 Roma

MOSCA, Dr.ssa L.
Commissario Amministrativo
Rappresentanza Italiana presso la FAO
Via San Nicola de' Cesarini 3
00185 Roma

OLIVA, Dr. A.
Direttore di Sezione
Direzione Generale della Pesca Marittima
Ministero della Marina Mercantile
Viale Asia
00144 Roma

Japon

ANDO, K.
Adviser for Ministry of Agriculture
and forestry
A-816, 2-13-3 Shibasaki
Chofu, Tokyo

MIMURA, K.
Counsellor
Embassy of Japan
Via Virginio Orsini 18
00192 Rome

IMAMURA, K.
Senior Fishery Instructor
First Ocean Fisheries Division
Production Department
Fisheries Agency
Ministry of Agriculture and Forestry
2-1 Kasumigaseki
Chiyoda-ku, Tokyo

IKEDA, A.
Specialized Agency Division
United Nations Bureau
Ministry of Foreign Affairs
2, 2-chome, Kasumigaseki
Chiyoda-ku, Tokyo

Kenya

ODERO, N.
Director of Fisheries
Ministry of Tourism and Wildlife
P.O. Box 40241
Nairobi

Koweït

Libéria

Madagascar

ANDRIANTSILANIARIVO, H.D.
Ingénieur d'Agriculture
Représentant permanent adjoint de Madagascar
auprès de la FAO
Représentation permanente de Madagascar
auprès de la FAO
Via Riccardo Zandonai 84/A
00194 Rome

Malaisie

UBAIDILLAH, Tengku A.K.
Director-General of Fisheries
Fisheries Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
Swettenham Road
Kuala Lumpur

Malte

MOSKOVITS, Dr. I.
Permanent Representative of Malta to FAO
Embassy of Malta
Lungotevere Marzio 12
00186 Rome

Maroc

Mexique

MIRALLES OSTOS, J.
Ministro-Consejero
Embajada de México
Via Lazzaro Spallanzani 16
00161 Rome

Nicaragua

Niger

Nigeria

OJEHOMON, O.O.
Permanent Representative of Nigeria to FAO
Embassy of Nigeria
Via Villa Sacchetti 11
00197

Norvège

SUNNANÁ, K.
Director
Directorate of Fisheries
Bergen

GUNDERSEN, G.
Assistant Director
Directorate of Fisheries
Bergen

SAETERSDAL, G.
Director
Institute of Marine Research
Directorate of Fisheries
Bergen

SOLBJORG, O.
Counsellor
Ministry of Fisheries
Oslo

Nouvelle-Zélande

CUNNINGHAM, B.T.
Director of Fisheries
Ministry of Agriculture and Fisheries
P.O. Box 2298
Wellington

OLIVER, P.A.
Second Secretary (Commercial)
Embassy of New Zealand
Via Zara 28
00198 Rome

Ouganda

BIRIBONWOHA, A.R.
Principal
Fishery Training Institute
Entebbe

Pakistan

SALIM KHAN, J.
Agricultural Attaché
Embassy of Pakistan
Lungotevere delle Armi 22
00195 Rome

Panama

PANIZA DE BELLAVITA, la Excma Sra. Mirla
Representante Permanente de Panamá
ante la FAO
Misión Permanente de Panamá ante la FAO
Via Giovanni Vaccari 53
00194 Roma

Pays-Bas

STOFFELS, A.
Cabinet Adviser in charge of International
Matters
Ministry of Agriculture and Fisheries
1e van den Boschstraat 4
's-Gravenhage

TUINMAN, Dr. A.S.
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Netherlands to FAO
Via Australia 2
00144 Rome

THURMER, A.
Administrator
Fisheries Division
Ministry of Agriculture and Fisheries
1e van den Boschstraat 4
's-Gravenhage

Pérou

PEREZ PRIETO, Dr. R.
Director-General de Cooperación Técnica
y Económica
Ministerio de Pesquería
Lord Cochrane 351
Miraflores
Lima

ARRIOLA SARMIENTO, Excmo Sr. D. Santiago
Embajador
Misión Permanente del Perú ante la FAO
Viale Giotto 3-E
00153 Roma

Philippines

GONZALES, F.
Director of Fisheries
Bureau of Fisheries
Intramuros
Manila

ESTRELLA, R.
Assistant Secretary of Agriculture
Department of Agriculture and Natural
Resources
Quezon City

Pologne

PIETRASZEK, Dr. R.
Vice-Minister of Shipping
Ministry of Shipping
Swietokrzyska 12
Warsaw

KOWALEWSKI, Dr. B.
Sea Fisheries Institute
Aleja Zjednoczenia 1
Gdynia

KUBAS, S.
Alternate Permanent Representative of
Poland to FAO
Embassy of Poland
Via Pier Paolo Rubens 20
00197 Rome

Portugal

BOTELHO DE SOUSA, Commodore A.V.
Diretor
Cabinete de Estudos das Pescas
Avenida da Liberdade 211
Lisboa

VILELA, Dr. H.
Inspector Superior
Secção de Fomento Maritimo
Ministerio da Marinha
Lisboa 2

VALDEZ, V.
Diretor
Centro Bioceanologia
R. Luis de Camoes 110/6/B
Lisboa

MENDES, A.M.
Diretor
Missao d'Estudos Bioceanológicos
Lourenço Marques, Mozambique

République arabe libyenne

GASHOUT, S.
Marine Researcher
Marine Fisheries Research Centre
Bab El Baher
Tripoli

République centrafricaine

CATCHY-NGAKOUDOU, A.
Ingénieur des techniques forestières
Chef de Service des eaux, pêches et
pisciculture
B.P. 830
Bangui

République démocratique somalie

Roumanie

Royaume-Uni

AGLEN, A.J.
HMG's Special Representative on Interna
International Fisheries Questions
Department of Agriculture and Fisheries
for Scotland
Argyle House
3 Lady Lawson Street
Edinburgh 3, Scotland

DANDY, C.J.
Fisheries Division
Ministry of Agriculture, Fisheries and Food
Great Westminster House
Horseferry Road
London SW1E 5 DH

HALL, Dr. D.N.F.
Fisheries Adviser
Foreign and Commonwealth Office
Overseas Development Administration
Eland House
Stag Place
London SW1E 5DH

LAMARQUE, W.G.
Permanent Representative of the
United Kingdom to FAO
British Embassy
Via XX Settembre 80/A
00187 Rome

Sénégal

DIOURY, S.E. Monsieur Sidi M.D.
Ambassadeur, Représentant permanent du
Sénégal auprès de la FAO
Représentation permanente du Sénégal
auprès de la FAO
Viale Pasteur 66
00144 Rome

Sierra Leone

JABATI, His Excellency Sulainam A.
Ambassafor and Permanent Representative
of Sierra Leone to FAO
Via Paolo Frisi 44
00197 Rome

Soudan

KHALIL, A.A.
Agricultural Attaché
Embassy of the Democratic Republic of Sudan
Via dei Caudini 2
00185 Rome

Sri Lanka

GOONEWARDENE, E.C.
Secretary
Ministry of Fisheries
P.O. Box 1707
Galle Face
Colombo

Suède

HULT, J.
Director-General
National Board of Fisheries
Fack
S-405 20 Göteborg 5

LAGERFELT, C.-H.
Secretary
The Swedish FAO Committee
Ministry of Agriculture
Fack
S-103 20 Stockholm 16

CORNELL, E.
Permanent Secretary of Sweden to FAO
The Royal Swedish Embassy
CP 7901
00161 Rome

Tanzanie

KURU, R.A.M.
Principal
Fisheries Development Centre
P.O. Box 83
Bagamoyo

Tchécoslovaquie

Thaïlande

BAMRAJARINPAI, T
Deputy Director-General
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture
Rajadamnern Avenue
Bangkok 2

LAOWHAPHAN, P.
Agricultural Attaché
Royal Thai Embassy
Villa Thai
Via Nomentana 132
00162 Rome

SARANYAWATIN, P.
Alternate Permanent Representative of
Thailand to FAO
Royal Thai Embassy
Villa Thai
Via Nomentana 132
00162 Rome

Trinité-et-Tobago

HAZEL, N.
Counsellor
Permanent Mission of Trinidad and Tobago
to the Office of the United Nations
35-37 rue de Vermont
1101 Geneva, Switzerland

Tunisie

BEN MUSTAPHA, Z.
Directeur des pêches
Direction des pêches
32 rue Thiers
Khéreddine

GROUZE DJERBI, L.
Inspecteur de l'Enseignement des Pêches
Direction des pêches
32 rue Thiers
Khéreddine

Turquie

BAYHAN, S.
General Director of Fisheries
Su ürünleri Genel Md.
Karanfil Sokak N° 27
Ankara

CAKIM, T.
Director of Fisheries and Aquatic Products
Ministry of Commerce
Ticaret Bakanligi
Ankara

Uruguay

PEREZ DEL CASTILLO, Excmo Sr. D. Carlos
Embajador del Uruguay ante la FAO
Misión Permanente del Uruguay ante la FAO
Via Aventina 35
00153 Roma

Viet-Nam, République du

CAO VAN CHIEU
Ministre Conseiller et Représentant
permanent du Viet-Nam auprès de la FAO
Ambassade de la République du Viet-Nam
Via Po 24
00198 Rome.

Zaire

Zambie

OBSERVATEURS

Arabie saoudite

SUDEARY, A
Counsellor
Via Giacomo Trevis 55
00147 Rome

Bangladesh

ALAM, M.
Second Secretary
Embassy of the People's Republic of
Bangladesh
Villa Ginestra
Viale Tito Livio 130
00136 Rome

Colombie

RUIZ VARELA, H.
Representante Permanente de Colombia
ante la FAO
Embajada de Colombia
Via Giuseppe Pisanelli 4
00196 Roma

El Salvador

ARGUÉLLO, J.L.
Ministro Consejero.
Embajada de El Salvador
Piazzale Belle Arti 1
00196 Roma

Guatemala

RIVERA GARCIA, Excmo Sr. D. Angel A.
Embajador de Guatemala
Representante Permanente ante la FAO
Embajada de la República de Guatemala
Via Archimede 35/11
00197 Roma

Malawi

STONEMAN, J.
Chief Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture
P.O. Box 593
Lilongwe

MATHOTHO, A.
Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture
P.O. Box 593
Lilongwe

Union des Républiques socialistes soviétiques

ZNAMENSKI, Y
Fishery Technologist
Ministry of Fisheries
12 Rozhdestensky Boulevard
Moscow

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

ONU

RIPLEY, Dr. W.E.
Conseiller technique principal
Division des services consultatifs techniques
Programme des Nations Unies pour le
développement
New York, N.Y. 10017, U.S.A.

OMM

VERANNEMAN, Dr. N.L.
Directeur adjoint
Département de météorologie appliquée
Organisation météorologique mondiale
41 avenue G. Motta
Genève, Suisse

CEE

QUINTIN, Mme O.
Administrateur
Organisation des marchés des produits
des cultures spécialisées, pêches et forêts -
Produits de la pêche
Direction générale de l'Agriculture
Commission des Communautés européennes
23-27 avenue de la Joyeuse Entrée
Bruxelles 4, Belgique

CICTA

RODRIGUEZ MARTIN, O.
Secrétaire exécutif
Commission internationale pour la conservation
des thonidés de l'Atlantique
General Mola 17
Madrid 1, Espagne

CIEM

TAMBS- LYCHE, H.
Secrétaire général
Conseil international pour l'exploration de la
mer
Charlottenlund Slot
DK-2920 Charlottenlund, Danemark

CIPASE

LAGARDE, R.A.
Secrétaire général
Commission internationale pour les
pêcheries de l'Atlantique du Sud-Est
Paseo de la Habana 65
Madrid 16, Espagne

LAA

HEIBA, Dr. A.S.
Ligue des Etats arabes
Organisation arabe pour le développement
agricole
B.P. 474
Khartoum, Soudan

COI

SCOTT, D.P.D.
Secrétaire
Commission océanographique inter-
gouvernementale
Place de Fontenoy
75007 Paris, France

OCDE

ADAM, P.
Chef de la Division des pêcheries
Direction de l'agriculture
Organisation de coopération et de développe-
ment économiques
2 rue André Pascal
75016 Paris, France

INVITE D'HONNEUR

M. T. Hisamune
Président
Centre japonais de recherche sur les ressources des pêches maritimes
Tokyo, Japon

BUREAU DU COMITE

Président	E.G. Goonewardene (Sri Lanka)
Premier Vice-Président	F. Marcitllach Guazo (Espagne)
Vice-Présidents	Iran Panama Sierra Leone Etats-Unis d'Amérique

DRAFTING COMMITTEE

Argentina	J.C. Vignaud
Cameroon	T. Epée-Ngoubé
Indonesia	N. Zachman
Norway	K. Sunnanå
U.S.A.	D.L. Alverson

DEPARTEMENT DES PECHES

Sous-Directeur général (Pêches)	F.E. Popper
Directeur de la coordination des programmes	H. Kasahara
Responsable du Programme de prospection et de développement des pêches de l'océan Indien	J.C. Marr
Directeur des opérations	H.C. Winsor
Directeur de la Division des ressources halieutiques	M. Ruivo
Directeur de la Division de l'économie et des institutions halieutiques	J.A. Storer
Directeur de la Division des industries de la pêche	H. Watzinger

SECRETARIAT

Secrétaire	J.A. Storer Directeur de la Division de l'économie et des institutions halieutiques
Secrétaires adjoints	H. Rosa, Jr. Chef du Bureau de la liaison pour les pêches
	J.E. Carros Juriste principal (Pêches internationales)
	V. Shah Fonctionnaire technique
Chargé des réunions	Mary Clare de Freitas

* * * * *

DISCOURS PRONONCE PAR LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT LORS DE LA SEANCE D'OUVERTURE

Monsieur le Président, Messieurs les délégués,

Au nom du Directeur général, absent de Rome, j'ai le plaisir et le privilège de vous souhaiter la bienvenue à la huitième session du Comité des pêches. De toutes les tâches qui m'incombent en l'absence du Directeur général, je puis vous assurer qu'aucune autre ne saurait m'être plus agréable.

Un de mes vieux amis, qui l'était aussi de nombre d'entre vous, le regretté Wib Chapman, affirmait que les personnes dont l'existence est tributaire de la mer ou lui est associée sont unies par des liens solides, quelle que soit leur profession ou la distance qui les sépare. C'était pour lui la grande famille des gens de mer. Comme vous tous, sans nul doute, je suis convaincu de la justesse de cette affirmation. Même si je ne puis me permettre de faire preuve de partialité en faveur du Département des pêches vis-à-vis des autres secteurs de la FAO, il n'y a aucune raison pour que j'oublie les nombreuses années pendant lesquelles je me suis occupé des pêches.

Une fois encore, votre ordre du jour est chargé. Les tâches qui vous attendent sont d'autant plus importantes que plusieurs faits nouveaux sont survenus depuis votre dernière session.

La première question de fond inscrite à votre ordre du jour provisoire - Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international - a été bien préparée par la Conférence d'experts qui s'est tenue à Vancouver du 13 au 23 février dernier et à laquelle nombre d'entre vous ont assisté. Lorsque, à sa cinquante-neuvième session en novembre 1972, le Conseil a autorisé le Directeur général à convoquer la Conférence, il est convenu que "cette Conférence arriverait au moment opportun et pourrait contribuer sensiblement à diffuser, en ce qui concerne l'aménagement et le développement des pêches, des connaissances et des enseignements qui profiteraient particulièrement aux pays en voie de développement et qui aideraient tous les pays à tirer un parti optimum des précieuses ressources vivantes des océans et des eaux intérieures".

Les résultats de la Conférence montrent que les espoirs du Conseil étaient pleinement fondés. Il est quasi unanimement reconnu que la Conférence a atteint ses objectifs de façon satisfaisante. Plus de 300 experts ont participé à ses débats, venant de 52 Etats Membres de la FAO, sans oublier l'Union soviétique, et de 18 organisations internationales. Outre les nombreux experts hautement qualifiés et compétents travaillant sur le terrain, les participants comptaient plusieurs personnes qui ont pu tirer profit des délibérations de la Conférence car ils occupaient ou allaient occuper des postes de responsabilité dans divers services gouvernementaux et organismes internationaux d'aménagement des pêches. La participation de techniciens et d'administrateurs a été grandement facilitée grâce à la générosité de plusieurs gouvernements - ceux du Canada, du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique - qui ont financé la venue de participants de pays en voie de développement.

Il n'est pas dans mes intentions de faire la synthèse des travaux de la Conférence, ni même de ses conclusions et recommandations. Vous les examinerez incessamment sous la conduite éclairée de M. Needler qui a présidé la Conférence. Je voudrais toutefois formuler deux remarques d'ordre général; tout d'abord, la Conférence a démontré une fois de plus que, malgré l'imbrication des problèmes d'aménagement et de développement avec des questions juridiques et politiques, il est possible, dans le cadre de la FAO, de soumettre ces problèmes à des discussions techniques approfondies et utiles sans empiéter sur le domaine des organismes juridiques et politiques compétents. Ma seconde remarque sera la suivante: de par sa nature et sa composition, la Conférence représentait nécessairement un corps chargé de délibérations techniques et c'est en fin de compte à vous, en tant qu'organisme intergouvernemental chargé de prendre des décisions dans le domaine halieutique, qu'il incombera d'en analyser les conclusions et recommandations en vue d'amener les gouvernements et d'autres

organismes intergouvernementaux à agir. Mais j'imagine qu'il vous faudra pour cela un certain recul. En effet, d'une part, le rapport complet de la Conférence n'est pas encore publié et, de l'autre, on n'a pas encore eu le temps d'étudier à fond les résultats de la Conférence dont les travaux se sont achevés il y a à peine six semaines. Vous vous pencherez cependant sur ses recommandations et, à ce propos, je voudrais appeler votre attention sur la recommandation n° 7 - Encouragement de la recherche et de la formation en matière d'aménagement et de développement des pêches - car elle concerne une importante partie des activités consécutives aux travaux de la Conférence et formule une demande expresse à l'adresse du Directeur général qui attacherait du prix à connaître votre opinion à son sujet.

Les autres questions qui figurent au titre de cet important point de votre ordre du jour englobent le soutien de la FAO aux organismes régionaux des pêches et l'évaluation de divers problèmes actuels d'aménagement et de développement des pêches. En examinant les dispositions que pourrait prendre la FAO, et en particulier son personnel, je dois vous rappeler de ne pas oublier le contexte financier dans lequel les propositions relatives au Programme de travail et budget sont formulées. Mais j'en reparlerai plus tard au sujet d'un autre point de votre ordre du jour.

Vous examinerez ensuite la coopération dans le domaine des pêches au sein du système des Nations Unies. Un important fait nouveau intervenu depuis votre dernière session est représenté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972. Cette Conférence constitue un notable pas en avant dans les efforts que déploie la Communauté internationale pour concilier les objectifs du développement et les exigences à long terme de la conservation des ressources naturelles et de la protection du milieu environnant. La Conférence a reconnu le rôle important et positif que l'agriculture, la foresterie et les pêches ont joué et devraient continuer à jouer dans le maintien de la qualité de l'environnement. Un tiers environ des recommandations techniques de la Conférence de Stockholm s'adressent directement à la FAO, ou font directement appel à la FAO associée avec d'autres Institutions des Nations Unies. Un grand nombre de ces recommandations touchent au secteur halieutique. Vous constaterez dans les documents qui vous ont été remis que les actions recommandées à la FAO dans le domaine des pêches ne sont pas nouvelles mais prévoient un renforcement de l'appui donné aux activités actuelles ou futures du Département des pêches. Leur financement devra être assuré essentiellement par des fonds extra-budgétaires et l'on espère à cet effet un concours du Fonds des Nations Unies pour l'environnement.

En ce qui concerne l'avenir, l'élément le plus important pour la Communauté halieutique internationale est la prochaine Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. A sa vingt-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution prévoyant de nouvelles réunions du Comité du fond des mers, la tenue de la première session de la Conférence - session d'organisation - à New York à la fin de cette année et la convocation de la deuxième session - qui traitera de questions de fond - à Santiago du Chili en avril/mai 1974. Bien entendu, la FAO est l'une des institutions spécialisées expressément invitées à coopérer pleinement avec le Secrétaire général à la préparation de la Conférence et à y envoyer des observateurs. A ce propos, permettez-moi d'attirer votre attention sur une lettre que le Président du Comité du fond des mers a envoyée le 6 avril 1972 au Directeur général et dans laquelle il déclare combien le Comité apprécie l'assistance que lui apporte la FAO. Je tiens à souligner que le Directeur général s'est grandement inspiré à cet effet des avis du Comité des pêches et qu'il espère continuer à bénéficier de votre concours.

J'aborderai maintenant, Monsieur le Président, une autre tâche importante de votre Comité, je veux dire l'examen des programmes de travail de l'Organisation dans le domaine des pêches, ainsi que de leur mise en oeuvre. Dans le cadre du point 5 de votre ordre du jour provisoire, vous étudierez les propositions préliminaires relatives au Programme de travail et budget du Département des pêches en 1974-75.

Je voudrais vous dire dans quel esprit le Directeur général a élaboré le cadre d'ensemble des propositions de l'Organisation. Il a dûment tenu compte de la situation financière et du besoin constant pour la FAO d'axer ses efforts sur des activités hautement prioritaires.

La situation financière était déjà une source de préoccupation lors de la dernière Conférence, en 1971. Depuis lors, elle n'a fait que s'aggraver par suite de la dévaluation du dollar - devise servant au calcul des contributions à la FAO - par rapport à la lire et à quelques autres monnaies dans lesquelles se font la plupart de nos dépenses. A cela s'est ajoutée une accélération du rythme de l'inflation plus rapide qu'on ne l'avait prévu. Le montant des coûts non budgétisés dans le Programme ordinaire de l'exercice en cours est estimé à quelque 7 millions de dollars.

Devant la gravité de la situation financière, le Directeur général a été amené à prendre une série d'importantes mesures d'économie. Une première tranche de compressions a porté sur certaines dépenses d'équipement et de services. Une autre réduction de 10 pour cent a été opérée dans tous les chapitres du Programme ordinaire, sauf dans quelques cas particuliers et exception faite bien entendu des activités de terrain financées par d'autres sources. Une amputation de cet ordre, dans un budget dont près de 80 pour cent sont représentés par les dépenses de personnel, ne peut être réalisée que par des coupures de même ampleur dans le nombre de postes. Pour ce faire, on a établi un dispositif à l'échelle de l'Organisation. Nous pensons qu'environ 130 postes du cadre organique ne figureront plus dans le tableau d'effectifs au début de 1974.

Les compressions budgétaires sont allées de pair avec un réexamen approfondi des priorités, sous-programme par sous-programme. Le choix des priorités élevées a reposé sur l'étude de divers critères - pertinence, retentissement et économie - et la suppression de certaines activités faiblement prioritaires devait tenir compte de ces facteurs et être compatible avec la nécessité de réduire le personnel. On s'est particulièrement préoccupé des répercussions des tendances du développement au niveau global et régional durant le moyen terme. On a quelque peu atténué l'accent placé sur les priorités nationales, car on les a jugées non pas dénuées d'importance mais plus aptes à être soutenues par des fonds extra-budgétaires ou à bénéficier du concours d'experts-conseils et d'autres solutions souples.

Les propositions préliminaires pour le programme de travail du Département des pêches en 1974-75 répondent à ces considérations.

Le Directeur général a signalé au Conseil lors de sa dernière session que le niveau du budget biennal de l'Organisation serait en première approximation de 99 millions de dollars environ. Pour établir des chiffres plus précis et en déterminer les incidences sur le Département des pêches, il a fallu procéder à des consultations approfondies entre les services du Siège et avec les bureaux régionaux, conformément au principe - approuvé par le Conseil - d'un programme unique pour l'ensemble de l'Organisation. Les résultats de ces consultations sous forme de propositions succinctes, ont été soumis au Comité du programme et au Comité financier qui siègent actuellement. Je pense toutefois que le Comité des pêches trouvera suffisamment de renseignements en la matière dans le document COFI/73/13.

Votre Comité est aussi invité à faire connaître son avis sur l'évolution des programmes de terrain. L'insuffisance des ressources du PNUD pour répondre aux besoins identifiés est un facteur qui affecte tous les secteurs où travaille la FAO. Il est impérieux d'obtenir des crédits extra-budgétaires supplémentaires auprès d'autres sources, ce qui exige la formulation de directives politiques par votre Comité, ainsi que le déploiement d'efforts soutenus et conjoints par les pays qui ont besoin de cette assistance et par la FAO.

Durant ses dernières sessions, le Comité des pêches a été conscient des interrelations existant entre le Programme ordinaire et le Programme extérieur. Lors de votre précédente session en particulier, vous vous êtes quelque peu inquiétés du besoin d'évaluer la mesure dans laquelle les activités de terrain sont tributaires des crédits du Budget ordinaire. A mon vif regret, je dois dire que, selon toutes probabilités, nous devons affronter dans un avenir prévisible des difficultés plus grandes. Diverses circonstances obligent le Directeur général à appliquer des mesures pour réduire les frais généraux de l'agent d'exécution. Ces circonstances comportent à la fois des phénomènes tels que l'inflation et les dévaluations monétaires - qui ont touché aussi bien le Programme ordinaire - et des éléments plus directement associés aux ressources extra-budgétaires - par exemple le taux de remboursement à la FAO du soutien technique et administratif qu'elle fournit. Une compression initiale d'environ 10 pour cent est envisagée. Dans la pratique, cela forcera le Département des pêches, tout comme les autres départements de la FAO, à diminuer ses dépenses au titre des frais généraux de l'agent d'exécution.

Cette mesure affectera en particulier les postes au sein du Service des opérations. De toute évidence, rien ne sera négligé pour maintenir les normes de service, mais quelques coupes seront inévitables: il faudra d'une part sacrifier certaines activités de terrain et d'autre part déplacer le fardeau sur des activités relevant du Programme ordinaire.

Bien que nous éprouvions des difficultés à maints égards, je ne voudrais pas terminer sur une note de découragement. Pour des hommes déterminés, l'adversité peut être considérée comme un défi à relever. Or, nombreux sont les défis dans le domaine des pêches que chacun de nous est résolu à affronter - augmenter la production de poisson, aider les pêcheries en voie de développement, maintenir les pêcheries en les exploitant avec sagesse et grâce à la coopération internationale, veiller à ce que les produits de la mer améliorent la santé et le bien-être des nations.

Dans tous ces aspects, votre Comité est appelé à jouer un rôle capital, tant en nous donnant ses avis qu'en stimulant l'intervention des gouvernements. C'est pourquoi je souhaite tout spécialement que vous réussissiez dans vos débats sur ces graves questions.

Merci, Monsieur le Président.

* * * * *

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCE PAR M. T. HISAMUNE

Président

Centre japonais de recherche sur les ressources des pêches maritimes
Tokyo, Japon

Monsieur le Président, Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Je m'empresse tout d'abord d'exprimer mes profonds remerciements à Monsieur le Président et, par votre intermédiaire, à la FAO, pour la bienveillante invitation qui m'a été faite de m'adresser à cette assemblée distinguée, invitation que je considère comme un grand honneur.

Monsieur le Président, je me demandais en moi-même, en écoutant cette bienveillante introduction, et je me demande encore à présent: "Pour quelle raison ai-je été invité ?..." Je répète en me disant:

"Est-ce parce que je suis venu à Rome, sanctuaire des activités internationales dans les domaines de la pêche et de l'agriculture, pour la première fois de ma vie, bien que je prenne part depuis longtemps à ces deux champs d'activités?"

"Est-ce pour mettre "au piquet" un paresseux?"

...Non, alors...? "Est-ce pour contraindre à se justifier un suspect d'hérésie?..." Ah, non. Ce n'est pas possible. La FAO est connue, je crois, pour son indulgence et sa libéralité.

C'est donc peut-être parce que je suis président d'un centre de recherche dont le nom, présenté tout à l'heure, est assez beau, et sans doute intéressant. Pourtant, je ne suis pas un scientifique. Je ne suis qu'un administrateur, licencié en droit. Si l'on me demande à parler de la science ou de la technique, mon discours ne durera que trois minutes. Alors en fin de compte, la raison serait-elle que je suis originaire de l'Asie, d'un des coins les plus éloignés, d'un lieu plein d'énigmes mystérieuses?... Oui, c'est possible que l'on s'attende à ce que je dévoile quelques-unes de ces énigmes...oui, c'est sans doute pour cette raison. D'accord, mais je dois commencer quand même par le sujet que l'on m'a proposé.

Monsieur le Président, avez-vous, par hasard, entendu mon monologue? Je vous prie de faire semblant de n'avoir rien entendu.

Le sujet que l'on m'a proposé pour mon discours est: "Exploitation de nouvelles ressources et le développement de nouveaux produits". C'est aussi peut-être par gentillesse dont je suis reconnaissant, que l'on m'a attribué ce sujet qui semble être le plus facile pour moi, qui appartiens à un centre de recherches sur les ressources.

Notre Centre, cependant, est une organisation récemment créée et c'est bien dommage que nous n'ayons pas encore de résultats sur lesquels je puisse faire un rapport bien concret à l'occasion de l'assemblée des hautes autorités ici présentes.

D'ailleurs, ce sujet a été déjà discuté en détail à la Conférence technique qui a eu lieu à Vancouver au mois de février dernier et dont le compte rendu sera au programme de notre réunion. Il serait alors mieux d'attendre les rapports des experts, y compris ceux des chercheurs japonais qui travaillent en collaboration intime avec notre Centre.

Si nous pouvons contribuer dans un sens ou un autre en donnant des renseignements, c'est plutôt en vous montrant certaines difficultés que nous avons rencontrées au démarrage de notre Centre, et aussi en indiquant le but et les caractères propres de notre organisme qui est lui-même créé avec une nouvelle conception.

Notre Centre a pour but d'exploiter les nouveaux fonds de pêche, soit ceux des espèces conventionnelles, soit ceux d'espèces non-conventionnelles. Dans tous ces cas, on rencontre, inévitablement les deux difficultés suivantes:

- 1) Est-ce que l'on peut avoir un résultat de pêche significatif au point de vue économique si l'on effectue le travail de pêche au moyen des bateaux actuellement en service sur un fond où l'on reconnaît déjà l'existence de ressources spécifiques par les recherches ou les investigations de base?
- 2) Est-ce que les résultats de cette pêche sont en harmonie avec le marché au point de vue de la quantité, de la qualité, de la consommabilité, etc.?

Notre Centre est chargé de donner la réponse à ces questions, c'est-à-dire, d'évaluer la valeur économique des nouvelles ressources et de juger leur rentabilité - ce que nous appelons "l'étude de la praticabilité commerciale". Comme genre de travail, c'est plutôt l'évaluation, une étape qui précède l'exploitation.

Les risques qui accompagnent ce genre de travail sont assez surprenants en effet, et les entreprises privées ne peuvent jamais courir pareils risques. Pour cette raison, notre organisation est fondée et opère avec la coopération du gouvernement et des industries privées.

Ce que nous ressentons vivement au démarrage de ce genre de travail, c'est le manque de renseignements ou de données efficacement utilisables. C'était vraiment hors de toutes nos expectations. L'étude de la praticabilité commerciale porte sur des espèces spécifiques et sur des fonds de pêche spécifiques qui n'ont presque jamais été exploités. Il nous faut, par conséquence, reconstituer des facteurs servant à l'évaluation de façon ou d'autre, en regroupant les résultats de diverses investigations et recherches de base des zones envisagées en ce qui concerne tous les domaines tels que biologie, océanographie, météorologie, etc. Mais comme vous le savez, il est impossible de se procurer facilement ces renseignements comme on achète un poisson chez le marchand de poisson. En conséquence, nous sommes obligés d'effectuer une investigation préparatoire en tant qu'élément de l'étude de praticabilité. En effet, la plupart de nos efforts doivent être consacrés à cette étape préalable. Ce que je viens de signaler se rapporte à l'espèce conventionnelle. Imaginez-vous alors ce qui se passera dans l'espèce non-conventionnelle. C'est vraiment une aventure. Nous devons plutôt être des explorateurs.

Il y a beaucoup de recherches de base et d'études fondamentales biologiques et océanographiques concernant les pêches effectuées selon des objectifs spécifiques. Malheureusement, les résultats obtenus ne peuvent être traduits tels quels directement en développement des pêches. Pour que ces données de base soient valables pour le développement industriel des pêches, il faut effectuer d'autres pêches d'exploration ou expérimentales. Il serait plus

utile si, au stade de la planification des recherches de base et des études fondamentales, les exigences de l'industrie de la pêche pouvaient être prises en considération et que ces études en tiennent compte. Si cela pouvait être fait d'une manière plus systématique, elles pourraient contribuer largement non seulement au développement des pêches en termes de quantité mais aussi de qualité en créant les bases d'une saine exploitation des ressources.

Tout cela nécessite une collaboration très étroite entre le chercheur, l'administrateur et les pêcheurs au niveau national et international.

Monsieur le Président, comme je l'ai dit auparavant, je ne suis pas un scientifique. Je ne suis pas qualifié et je n'ai aucun pouvoir en effet de continuer plus avant sur ce sujet. Je vous prie donc de bien vouloir m'excuser si je dévie un peu en chemin.

A dire vrai, après avoir reçu la lettre d'invitation de la part de la FAO, j'étais hésitant, pour une période de quelques mois, sur ce dont je devrais parler à cette occasion.

Au printemps de l'année 1973, nous avons reconnu nécessaire de lancer un défi à tous les problèmes autour de nous, les plus graves que l'on ait jamais rencontrés dans notre histoire. Dans ces circonstances, l'orientation donnée par le Comité des Pêches exercerait une énorme influence. Comment alors moi, pourrais-je contribuer même quelque peu aux travaux de cette conférence?... C'était là, le sujet de mes préoccupations.

Mon intérêt personnel s'orientait plutôt vers les mesures pour l'encouragement de la pêche côtière et de la pêche des eaux intérieures. Celle-ci pourrait différer un peu de la pêche côtière au point de vue technique, mais elles sont les mêmes essentiellement, et de ce point de vue, les mesures dont je parle seront applicables à ces deux pêches. Les problèmes de ces pêches ont déjà été discutés entièrement à fond, si j'ose dire, et un long répertoire de mesures les plus détaillées est présenté un peu comme un olibrié en ce qui concerne ce qui serait nécessaire pour leur développement au point de vue administratif, scientifique, éducatif, etc. Mais si l'on examine la situation actuelle, tout est loin d'être satisfaisant. Des politiques et des mesures sont présentées. Mais les activités ne commencent pas encore à être valables. Je constate que c'est la situation de la plupart des pays du monde, notamment celle des pays en voie de développement, sauf quelques heureuses exceptions. On peut dire sans exagération que l'on ne sait pas de quel part on peut mettre la main à ces problèmes enchevêtrés: on les laisse trop souvent à l'état d'intentions.

A ce propos, la FAO a toujours attiré l'attention sur le décalage entre la population et la nourriture, en particulier, sur le manque important de protéine. Récemment, des esprits prévoyants ont aussi soulevé la question quelque peu surprenante au premier abord de la limitation du développement; et une tendance d'attirer l'attention sur une crise tout à fait urgente est née et a grandi parmi d'autres personnes que les experts, sur les problèmes de la nourriture. En ce qui concerne cette dernière conception, il y a des voix discordantes, comme vous le savez, à l'égard du traitement des coefficients ou des modes de présentation, etc., mais nul ne saurait nier l'importance de ce point de vue et le fait qu'il ne nous reste plus beaucoup de temps pour résoudre cette question.

Dans ce contexte, d'après une nouvelle façon de voir les choses, il faut souligner encore une fois l'importance de faire le meilleur usage des fonds de pêche côtiers ou intérieurs de chaque pays du monde. Il faut en particulier mettre au premier plan l'importance de développer les pêches pratiquées par les petits pêcheurs artisanaux ou les entreprises familiales.

A la Conférence Technique, que j'ai déjà mentionnée, une estimation du stock des ressources de la pêche a été présentée, mais dans ce cas, il s'agit du volume total de toutes les mers du monde. L'important est de savoir, dans chaque pays, qui sont les pêcheurs qui pêchent et qui sont les gens qui consomment et quelles sont les relations qui existent entre ces deux groupes de population. Il reste encore à savoir en plus si cette nourriture alimentaire réellement le peuple du pays qui actuellement souffre du manque de protéine, et quel pourcentage de la population est employé dans ces diverses activités, quel est leur revenu et si

leur industrie peut contribuer au décollage de l'économie nationale. Ce problème est justement celui qui tourmente les responsables de pays en voie de développement. Par où peut-on commencer à mettre la main à l'ouvrage? Et dans quel ordre? Combien de temps faut-il? Quel en sera le coût? Et son efficacité?... Si l'on a le "savoir-faire" à sa disposition pour résoudre ces questions-là, on a intérêt, sans aucun doute, à se mettre immédiatement à l'oeuvre.

Parmi les suggestions que l'on m'a données, on a mentionné que le Japon remporte des succès dans le domaine du développement de nouvelles ressources et de nouveaux produits, mais j'avoue que nos activités ne sont pas encore, dans l'état actuel, arrivées à ce point. Nous avons la résolution, bien sûr, de faire tous nos efforts afin d'assurer une contribution convenable dans ce domaine. Cependant, si nous avons quelque chose à contribuer dans le présent et non pas dans l'avenir, c'est notre expérience et le "savoir-faire" concernant le développement de la pêche côtière qui pourront servir avec quelque utilité de base d'information pour résoudre certains problèmes urgents.

L'idée m'est venue de parler, à cette occasion, de nos expériences. Ce n'est pas parce que nous avons réussi le développement de notre pêche côtière, mais tout à fait au contraire, c'est parce que nos expériences ont été une série continue de "d'échecs". Il y a eu, certes, aussi des succès, mais ce n'était pas toujours ceux que nous avions prévus. Et nos résultats obtenus en ce moment sont loin d'être satisfaisants et il nous faut les modifier grandement surtout lorsqu'ils doivent être appliqués aux activités futures. Nous considérons quand même que l'histoire d'échecs peut servir mieux que celle de succès à ceux qui débutent dans cette voie.

Nous avons éprouvé la série complète d'échecs. S'il nous avait été possible de recommander encore dès le début, nous pourrions atteindre le succès dans un plus bref délai, à un coût moindre, en évitant bien des conflits, avec beaucoup plus d'habileté. Nous en sommes certains. Et moi, j'espère bien que tous mes auditeurs se rendent compte de ce fait et que tous ceux qui commencent à mettre la main à ces problèmes, doivent faire appel à un grand courage.

Nous regrettons que ces séries d'exemples n'aient pas servi aux autres jusqu'à présent à cause d'empêchements dus à la langue et à notre manque d'efforts. Alors je serais extrêmement heureux si la connaissance de nos expériences donnait du ressort à ceux qui en sont à leurs débuts et si elle les encourageait alors qu'ils sont peut-être accablés par excès de préoccupations de toute sorte.

Eh bien, je vais alors expliquer d'une manière concrète les expériences que nous avons eues au Japon. Mais rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de vous ennuyer en parlant longuement de notre régime de pêche très compliqué, car j'ai pas mal de mauvaises expériences à ce sujet. Il est rare de trouver un homme assez patient pour suivre jusqu'à la fin mon explication de ce régime: même quand je l'explique en Japonais, pour les Japonais, je ne connais personne qui puisse tenir même une demi-heure sans s'assoupir.

Je vais donc essayer d'abord de vous présenter une image concrète du Japon, un tout petit pays insulaire, situé très loin en Extrême Orient. Cette image peut vous aider à le sentir près de vous et à comprendre mieux mon explication, sans vous endormir, j'espère.

Le Japon est un pays tout en longueur. Si on déplaçait le Japon le long des mêmes parallèles vers Rome, il s'étendrait entre Venise et le Sahara de l'ouest. Ou bien pour mieux comparer, les îles du Japon peuvent correspondre comme longueur à la distance de Copenhague au détroit de Gibraltar. Sa superficie est de la moitié de celle du Chili, également un pays très allongé, et les deux tiers de celle de la France. Sur ces petites îles s'entasse une population de plus de 100 millions. Sa surface de terres labourables qui servent à nourrir cette population, est de 5 680 000 Ha - 15% de sa superficie totale, seulement deux fois plus grande que la Sicile, 20% de moins que la Normandie. Par conséquent, le terrain cultivé par une ferme a, en moyenne, seulement un peu plus d'1 Ha. Vous comprenez alors que nous sommes destinés à dépendre, bon gré mal gré, de la mer, c'est-à-dire de la pêche.

Après avoir formé cette image de notre pays, qu'avez-vous maintenant comme image de "la pêche du Japon", qui est le sujet que nous traitons. Si vous n'avez qu'une illusion ou plutôt une légende concernant la pêche japonaise, je veux bien profiter de cette occasion qui m'est offerte de la corriger.

D'abord, il y en a parmi les étrangers qui considèrent qu'au Japon la pêche est très industrialisée. Vous pouvez facilement avoir cette fausse image, car les bateaux que l'on a l'occasion de rencontrer sont en général des bateaux au long cours, de grands chalutiers. Si vous pensez que les bateaux équipés d'installations modernes jouent le rôle dominant, et que l'industrie de pêche est orientée en grande partie par les entreprises modernes, vous faites erreur.

La pêche de notre pays se divise en trois catégories:

- 1) la pêche côtière effectuée par les bateaux de moins de 10 tonneaux
- 2) la petite et moyenne pêche, faite au large par les bateaux de plus de 10 tonneaux
- 3) la grande pêche ou la pêche au long cours en haute mer, pratiquée par les grands bateaux comme les chalutiers ou par la flottille, système bateau-mère

Parmi ces trois catégories, la pêche côtière est, même aujourd'hui, la plus importante et correspond à 96% des entreprises de pêche, à 26% des quantités pêchées et 41% de la valeur pêchée. Si l'on additionne "la petite et moyenne pêche", le montant total de ces deux catégories revient à 99,9% du nombre des entreprises, 65% des quantités pêchées et 83% de la valeur. Ces chiffres écrasants dépasseront toute votre imagination. Et je peux même donner encore un exemple dans le cas de bateaux de pêche: les barques sans moteur, qui sont en voie rapide de disparition, occupent encore un quart du nombre total. En outre, 94% de bateaux à moteur sont de moins de 10 tonneaux. Ces deux catégories ont un rapport important avec la pêche côtière qui groupe 70% du total de la population s'occupant de la pêche. La pêche côtière est effectuée par les entreprises familiales ou les pêcheurs artisanaux et le revenu par famille de pêcheurs dépasse celui de la famille de l'agriculteur de 10% et celui de la famille du travailleur urbain de 12%.

Terminons notre énumération de chiffres qui nous donne mal à la tête. Il faut un peu de détente. Imaginez alors le mont Fuji "FUJIYAMA" que vous connaissez par les estampes japonaises... La neige brillante qui subsiste encore sur le sommet vers la fin du printemps: c'est la pêche au long cours. La pente douce qui trace une belle ligne à partir du sommet: c'est la pêche au large. Les vastes pentes inférieures qui les supportent: c'est la pêche côtière. Comme le Mont Fuji est le symbole du Japon, il est aussi l'image correcte du monde de la pêche dans notre pays.

Lorsque j'ai énuméré les chiffres tout à l'heure, je n'ai montré que le pourcentage, non pas le nombre réel. C'est parce qu'il y a lieu de craindre que ces nombres réels puissent faire peur à ceux qui envisagent de prendre des mesures pour le développement de la pêche côtière. Il ne faut absolument pas abandonner votre résolution, effrayés de ces nombres si gigantesques. En effet, la question n'est pas le nombre réel ou les résultats que nous avons obtenus. Ce qui est important, c'est le procédé qui rapporte ces résultats.

Ah, j'entends quelque chose. Méfiez-vous, j'ai l'oreille très fine... j'entends de quelque part la voix qui dit: "Le Japon n'a pas démarré à zéro"... eh oui, cela se rapporte à une autre réputation légendaire: "La pêche était développée depuis longtemps au Japon parce que les Japonais aiment par habitude manger du poisson." C'est une réputation assez répandue. Et je ne le nie pas dans un sens. Mais il faut tenir compte, pour être plus juste, du fait suivant qui échappe à l'attention en général.

Avant la deuxième guerre mondiale, les ruraux, qui groupaient la majorité de notre population, étaient écrasés par la pauvreté sous le régime foncier très en retard, et se contentaient de se nourrir d'une petite quantité de poisson séché, très salé; quant au poisson frais, il n'en consommait que lors des occasions spéciales comme les jours de fête.

Il a fallu attendre la Réforme agraire qui a eu lieu juste après la deuxième guerre mondiale pour que la demande en poisson et en produits préparés, augmente rapidement au fur et à mesure que la population rurale, libérée de l'ancien régime, arrive à un niveau considérable de sa production et de son revenu,

Le nouveau produit appelé "saucisse de poisson" se vendait comme des petits pains dans les régions rurales ainsi que les régions urbaines. Le secret de son succès il le devait à sa facilité d'être conservé, emporté et consommé sans cuisine préalable, en pleins champs, et aussi à son goût qui ressemble à celui de la viande, mais en coûtant beaucoup moins. Ce phénomène, dont je me souviens parfois, symbolisait bien l'époque où le rétablissement de nos activités de pêche commençait à prendre la bonne voie et, dans un sens général, l'époque du décollage de notre économie nationale.

C'était ce phénomène là qui avait joué un rôle pour motiver l'apparition d'une grande quantité de nouveaux produits dans les années de l'innovation technique et du développement économique qui ont suivi cette époque. Depuis lors, ces nouveaux produits ont pris racine dans la vie rurale parallèlement aux articles d'alimentation traditionnels.

Aujourd'hui, au Marché au poisson à Tokyo, qui est maintenant un site touristique, ou dans les rayons d'alimentation des grands magasins, vous trouverez une énorme quantité et une grande variété de poissons et de ses produits qui vous donnera une impression extraordinaire. Ce sont les résultats, cependant, qui ont pris leur plein développement au cours de ces dernières 15 années seulement.

Les pays qui veulent s'engager dans cette voie peuvent tirer le meilleur parti possible de ces résultats.

Ce que j'ai souligné surtout en parlant de tout cela, c'est pour dire que le goût ou l'habitude, même si persistants qu'ils soient, peuvent quand même être changés par des facteurs sociaux ou économiques. Ceci est très important.

Il serait temps maintenant que je vous parle de l'histoire de nos échecs, mais cela demanderait beaucoup de temps parce qu'il y faudra insérer bien des mots d'excuse. Alors je vais résumer l'essentiel du savoir-faire.

- 1) Il y a à peu près 100 ans, quand nous avons démarré comme pays moderne, les activités de pêche étaient déjà assez répandues, même si elles étaient très primitives: on peut dire que le peuple était obligé d'aller à la mer pour vivre, et ainsi sont nés les pêcheurs et la pêche. Mais c'était après le début de ce siècle, ou le commencement de la motorisation de bateaux de pêche, que les problèmes de pêche ont commencé à prendre un sens moderne
- 2) Au moment de cette nouvelle ère, le Japon a tout appris de l'Europe et nous avons fait tout notre possible pour nous rattraper en "imitant" ces pays développés. Mais, pour la pêche, nous n'avions rien à imiter, et nous étions obligés d'inventer nous-mêmes. Tous les chercheurs et administrateurs allaient à la mer avec les pêcheurs afin d'étudier tout ce que la mer enseigne. Leurs professeurs étaient, bien sûr, les pêcheurs eux-mêmes. Les pêcheurs sont d'une part, les meilleurs "observateurs" qui connaissent pratiquement la mer à fond, et d'autre part, qui respectent l'ordre de la nature et inventent d'excellents arrangements qui ne nuisent à personne et sont acceptables par toutes les parties, ce qui n'est pas toujours le fait d'administrateurs maladroits et autoritaires
- 3) Grâce à la collaboration de ces trois parties, un système original est né, au début de ce siècle, après une trentaine d'années d'essais et d'erreurs: le système a fait passer dans la législation le régime de l'utilisation de la mer et ses habitudes tels qu'ils existaient en pratique dans la vie quotidienne des pêcheurs. Ce système original, cependant, allait se ruiner en peu de temps contre toute attente, à cause de l'innovation radicale de la motorisation des bateaux de pêche

La pêche au long cours a suivi d'autres procédés de développement que celui de la pêche côtière: les exemples d'autres pays, car il y avait des modèles à l'étranger, étaient introduits à l'époque de la motorisation et développés sous la protection du gouvernement.

- 4) Les distances couvertes et la capacité de capture des filets ont rapidement augmenté grâce à la motorisation. Il en est résulté des conflits entre les différentes couches économiques, grandes entreprises et petits pêcheurs. Il en est résulté aussi des conflits entre les villages, au sujet du droit d'usage exclusif de la mer côtière du village, tant pour le poisson que pour les coquillages et les algues. C'était devenu un chaos. Cette confusion a continué jusqu'à ce que la deuxième guerre mondiale ait éclaté.
- 5) Pourquoi cette situation troublée n'a-t-elle pas été réglée? Que faisaient donc les administrateurs?
 - a) En général, une fois que les institutions ou les systèmes ont été établis, les administrateurs ainsi que les chercheurs sont restés dans les bureaux, loin de la mer, et ils n'ont guère plus eu désormais de contacts directs avec les pêcheurs. Il est arrivé qu'ils ont perdu des occasions de discuter entre eux
 - b) Le système lui-même, une fois établi, devient par le fait, rigide et difficile à appliquer avec la flexibilité qui est essentielle pour l'ajustement des activités de la pêche
 - c) Les administrateurs, surtout les fonctionnaires locaux, se sont engagés dans des querelles pour élargir leur rayon d'action en dépit des pêcheurs. Il en est résulté que les pêcheurs négligés sont tombés dans une impasse de conflits éternels, sans aucune entremise pour régler le conflit
- 6) Les organisations de pêcheurs étaient constituées par régions, en unités de village. Mais après la différenciation de classe causée par la motorisation, les grands pêcheurs et les marchands sont arrivés à les diriger. En conséquence, le droit ou la permission de pêche ont eu la tendance à être monopolisés. Cette tendance a rendu impossible l'utilisation rationnelle de la mer et a donné lieu à un désastre de l'économie des pêcheurs.

Voilà le résumé des diverses situations d'une période de 70 ans, avant la guerre.

- 7) La deuxième guerre mondiale a complètement détruit le pays. Tout fut réduit à zéro. Nous avons tout perdu, mais il nous restait notre expérience. "La Réforme de Pêche" c'était le fruit de toutes nos expériences ressuscitées avec audace.

Les points capitaux de cette réforme sont les suivants:

- a) Remettre la mer entre les mains des pêcheurs. Les moyens d'utiliser la mer pour la pêche sont confiés à des comités organisés parmi les pêcheurs
- b) Démocratiser les organismes des pêcheurs (coopérative) en écartant les monopoles
- c) Faire meilleur usage de l'indemnité de l'ancien droit de pêche comme support financier au départ de nouvelles activités

A propos, il ne faut pas oublier, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, la Réforme agraire qui avait préparé les conditions nécessaires pour le départ et le développement de la pêche moderne.

- 8) Dans les circonstances que j'ai expliquées, le Japon a décollé d'un terrain détruit, plus vite que l'on ne l'aurait attendu, et en suivant les courants de l'innovation technique alors en pleine vogue, notre pays a réalisé un développement économique extraordinaire. Mais à cause de ce mécanisme unique au Japon, nous sommes tombés dans des excès qui nous font chercher à tâtons, à présent, comment nous dépêtrer de ces "gauchissements" causés par l'excès de développement.

Voilà que j'ai énuméré les points capitaux de nos expériences d'après-guerre, ce qui m'a emmené, je crois, à tirer mon discours en longueur. Je vais en finir par un proverbe chinois: "Mille discours ne valent même pas un regard".

Monsieur le Président, j'ai quand même une chose qui ne vaut pas "un regard"... ou plutôt que je ne veux pas exposer à votre regard. Mais je ne pourrai pas éluder cette question de la pollution.

Lorsque mes idées touchent à une de ces issues défavorables, j'avoue que j'ai un fort sentiment de culpabilité et d'embarras. Le manque de prévision ainsi que la négligence du côté de notre administration ont causé les situations désastreuses actuelles, et dans certains cas, ces résultats exercent une horrible influence même hors de nos côtes, ce que je regrette vivement. En outre, les victimes les plus désespérées étaient la mer, la pêche et les pêcheurs, que nous devons garder sous notre responsabilité. Ces victimes, les pêcheurs, cependant, se sont soulevés contre ces situations désespérées et ont été un facteur déterminant. Ces mouvements sont supportés par la majorité du peuple ainsi que par l'intérêt pour les problèmes de l'environnement, soulevés en même temps dans le monde entier. A présent, ces mouvements se développent à l'aide de ces supports, avec une force capable de changer actuellement l'attitude du gouvernement ou des entreprises privées.

Malgré leurs précieux efforts, pourtant, il y a autour de nous, en ce moment, une énorme force irrésistible qui est venue menacer tout le monde de la pêche. Ce qui semble d'ailleurs un phénomène plus ou moins mondial. La force... c'est la force des utilisateurs autres que les pêcheurs, qui est née au nom de "l'exploitation des océans".

Je ne suis jamais contre, il faut bien le dire, l'exploitation des océans elle-même, à condition pourtant que ce soit fait rationnellement. J'ai l'impression que ces mouvements actuels autour de ce sujet, les mouvements égoïstes, arbitraires et inspirés par la politique de puissance de chaque secteur, ne devraient pas être laissés libres à leur guise.

En ce qui concerne ce point, je vous demande de rappeler, avec un intérêt urgent, l'importance de la question de la crise et des points soulevés par feu le Dr. Chapman, avec tant de force et avec tant d'inquiétude, à la deuxième session du Comité des pêches tenue il y a six ans. Comme il a bien indiqué: "We fishery people", nous devons prendre des mesures, résolument et en parfaite union à propos de ces problèmes. Nous devons donc apporter une solution tout d'abord et le plus tôt possible, avec l'habileté requise, aux problèmes ou conflits qui existent à l'intérieur de l'industrie de l'industrie des pêches et qui pourraient nuire à cette union.

Par rapport à cette question, je crains que nos intérêts ou nos activités concernant la pêche soient trop concentrés sur les problèmes des espèces concernant surtout celles présentant un intérêt spécial pour les pays développés, soit du côté de l'administration soit du côté scientifique, et au niveau soit national soit international. Ce phénomène, s'il y a lieu, serait le reflet de l'histoire du développement de la pêche et non de l'intention particulière des pays développés. Et pourtant, devant l'exigence objective des situations actuelles, il faut que nous consacrons plus d'efforts, relativement ou même en valeur absolue, aux activités, par exemple, au développement de la pêche côtière, que j'ai mentionné tout à l'heure.

D'ailleurs, dans le présent contexte, je désire souligner que nous devrions unir nos efforts aussi bien pour ces problèmes de la pêche côtière que pour résister à la force menaçante en question, en conduisant les autres utilisateurs de la mer vers une utilisation vraiment rationnelle des océans en faisant appel à notre initiative et à notre responsabilité. Devant ces deux nouveaux devoirs, nous devons mobiliser toutes nos énergies afin d'alimenter nos activités de recherches et d'administration.

J'ai une question que je me pose tout le temps et j'ai envie de connaître ce que vous en pensez: "Est-ce qu'il est vraiment impossible pour les administrateurs de prendre une décision concernant les problèmes qui occupent les pays développés, sans exiger des chercheurs une "exactitude scientifique" qui semble au dessus de leur portée?" Voilà ma question, ou plutôt une introspection de ma part.

L'intérêt national est essentiellement important, mais n'avons-nous pas déformé et laissé faner cette idée au cours du temps passé, à cause de nos hésitations, de nos réticences? N'avons-nous pas, en conséquence, restreint les activités suffisantes de l'intérêt international? Ce cercle vicieux n'est-il pas celui qui nous met dans une impasse et qui nous oblige à faire d'inutiles efforts dans un mécanisme de plus en plus complexe? N'est-il pas temps de mettre fin à cette tendance? N'est-ce pas nous qui en sommes chargés?...

Nous n'avons plus de temps à perdre. Nous affrontons en effet les problèmes d'un "intérêt global" ou d'un "intérêt humain" qui demandent un changement radical de notre attitude. A l'époque actuelle, le thème en question est la crise de l'être humain, en relation avec les problèmes de la population, de l'alimentation, de l'industrialisation, des ressources et de la pollution. Et si la possibilité de résoudre ces problèmes dépend largement des océans, nous devons en finir avec les petits problèmes intérieurs, ce qui d'ailleurs ne devrait pas être si difficile, pour remplir cette nouvelle mission qui nous concerne sous notre autorité et notre responsabilité à nous, "fishery people", qui sommes les premiers à aborder les problèmes des ressources et qui avons déjà obtenu beaucoup de résultats inestimables.

A l'aube des années 1980, quels projets aurions-nous en vue et où devrions-nous y mettre toute notre énergie? Le mouvement, si sobre et si simple qu'il soit, doit être préparé, avec une certitude résolue, à se porter en avant vers les premiers rayons de cette aube.

Monsieur le Président, un pauvre joueur de golf est enfin arrivé au "tee ground" du 18^{ème} trou. Le sujet de mon discours est détourné en chemin comme la balle de golf qui s'envole n'importe où, et j'ai à mon actif un score misérable. Mais au moins à ce dernier trou, je vais poser la balle juste sur le "fair-way", d'un coup pas trop fort mais assez sûr.

Le "fair-way" que je dois viser c'est: "Les nouvelles ressources et les nouveaux produits". Notre Centre a commencé, depuis l'année dernière, les activités qui ont pour objet l'étude du "Krill" (Euphausia superba) de l'océan antarctique. Ces activités ne sont encore qu'à titre expérimental pour le moment. Nous n'avons absolument pas l'intention, cela va sans dire évidemment, d'utiliser ces ressources très précieuses et irremplaçables seulement au profit de nous autres les Japonais. Nous prendrons une attitude prudente envers ces études en tenant compte de ce que le Dr. Lucas a justement signalé à notre attention à la première session du Comité des pêches.

L'utilisation de ces ressources ne pourrait pas être intéressante au point de vue de la rentabilité et elle ne conviendrait pas aux activités commerciales. En conséquence, elle devrait être orientée et opérée, en vue de la collaboration internationale ou de l'aide internationale, avec les supports gouvernementaux, envers la solution du problème de manque de protéine dans les pays en voie de développement. Je souhaite de tout mon cœur que la collaboration à l'échelle internationale soit réalisée, dans cette perspective, par tous les intéressés qui ont le même but, soit chercheurs soit administrateurs, qu'il s'agisse des moyens de pêche, des procédés de fabrication, des formes de produit, etc.

Je me sens assez présomptueux et embarrassé en vous faisant une demande prématurée sans être en mesure de vous fournir aucune donnée à ce stade. Je serais très heureux si la FAO prenait les initiatives nécessaires pour une période appropriée.

Monsieur le Président, j'avoue que l'opinion ou les indications que j'ai exprimées aujourd'hui, dans leur grande partie, doivent être tout d'abord communiquées aux intéressés de mon pays. Mais j'ai pris la liberté de choisir cette conférence internationale autorisée, malgré les embarras que cela pourrait vous causer, comme la première occasion de publier mes

idées, pensant, de cette façon, obtenir plus vite le consentement des parties que cela concerne dans le pays qui m'a donné le jour.

Monsieur le Président, je ne sais comment vous exprimer ma profonde gratitude pour votre bienveillance qui m'a procuré cette occasion, et je témoigne de ma reconnaissance, pour Messieurs les délégués distingués, Mesdames et Messieurs, d'avoir prêté une oreille attentive à mon discours si pauvre et si arbitraire, avec tant de générosité et de sympathie.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
3. Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international
 - a) Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches
 - b) Appui aux organismes régionaux des pêches
 - c) Proposition visant la création d'un organisme international des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
 - d) Autres problèmes d'aménagement et de développement
 - e) Rapport du Sous-Comité de l'enseignement et de la formation halieutiques
4. Coopération dans le domaine des pêches au sein du système des Nations Unies
 - a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement
 - b) Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
 - c) COI
 - d) Relations avec d'autres institutions des Nations unies
5. Travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1974-75 (Programme ordinaire et activités sur le terrain)
6. Fonctions du Comité des pêches

Rapport du Sous-Comité pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant des pêches
7. Questions examinées par le Conseil de la FAO
8. Examen préliminaire des principales questions à soumettre à la neuvième session du COFI
9. Autres questions

Projet d'accord de coopération entre la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) et la FAO
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

* * * * *

LISTE DES DOCUMENTS

- COFI/73/1 Ordre du jour provisoire
- 2 Ordre du jour provisoire annoté
- 3 Calendrier provisoire
- 4 Rapport de la troisième session du Sous-Comité du COFI pour le développement de la coopération avec les organisations internationales s'occupant des pêches
- 4, Sup. 1 Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international
- c) Proposition visant à la création d'un organisme international des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
- 4, Sup. 2 Rapport du Groupe de travail spécial créé le 10 avril 1973 par le Comité des pêches
- 5 Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international
- a) Conférence d'experts sur l'aménagement et le développement des pêches
- 6 Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international
- b) Appui aux organismes régionaux des pêches
- 7 Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international
- d) Autres problèmes d'aménagement et de développement
 Aménagement des pêches
- 8 Aspects de l'aménagement et du développement des pêches au niveau international
- e) Rapport de la troisième session du Sous-Comité du COFI sur l'enseignement et la formation halieutiques
- 9 Coopération dans le domaine des pêches au sein du système des Nations Unies
- a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement
- 9, Sup. 1 Autres questions que la pollution des mers
- 10 Coopération dans le domaine des pêches au sein du système des Nations Unies
- b) Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
- 10, Sup. 1 Troisième session du Comité élargi du fond des mers agissant en qualité de comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
(Genève, 28 février - 30 mars 1972)
- 10, Sup. 2 Quatrième session du Comité élargi du fond des mers agissant en qualité de Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
(Genève, 17 juillet - 18 août 1972)

- COFI/73/11 Coopération dans le domaine des pêches au sein du système des Nations Unies
- c) Commission océanographique intergouvernementale (COI)
 Comité intersecrétariats des programmes scientifiques relatifs à l'océanographie (CIPSRO)
- 11, Sup. 1 c) Commission océanographique intergouvernementale (COI)
- 11, Sup. 2
- 12 Coopération dans le domaine des pêches au sein du système des Nations Unies
- d) Relations avec d'autres institutions des Nations Unies
- 12, Sup. 1 Treizième session du Sous-Comité OMCI de la sécurité des navires de pêche (février 1973)
- 13 Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches en 1974-75
- 13, Sup. 1
- 13, Sup. 2
- 14 Programmes de terrain dans le domaine des pêches
- 15 Besoins et priorités en matière de recherche aux fins du développement
- 16 Questions examinées par le Conseil de la FAO à sa cinquante-neuvième session
- 17 Questions que le Comité des pêches pourrait éventuellement examiner à sa neuvième session
- 18 Projet d'accord de coopération entre la FAO et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique

COFI/73/Inf. 1, Rev.1

Liste des documents

- 2 Méthode de pêche susceptible d'avoir des effets défavorables sur la conservation des ressources halieutiques
- 3 Espèces sédentaires et migratrices et stocks mélangés: habitat et distribution
- 4 Effets sociaux et économiques de l'industrie de la pêche
- 5 Etude de la situation de quelques stocks de poissons fortement exploités
- 6 Proposition touchant la création d'un organisme international des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
- 7 Renseignements à l'usage des participants
- 8 Profils des pêches par pays
- 9 Department of Fisheries field projects, 1973 ^{1/}
- 10, Rev. 1 Liste des participants

1/ En anglais seulement

- COFI/73/Inf. 11 Rapport intérimaire du Groupe de travail du CCRRM sur les avis scientifiques aux organismes d'aménagement et de développement halieutiques
- 12, Rev.1 Rapport de la treizième session du Sous-Comité OMCI de la sécurité des navires de pêche adressé au Comité de la sécurité maritime
- 13 Discours d'ouverture prononcé par M.T. Hisamune, Président du Centre japonais de recherche sur les ressources des pêches maritimes, Tokyo, Japon
- 14 Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur l'utilisation de navires par la FAO
- 15 Remarks by Wm. Ellis Ripley, United Nations Development Programme, New York 1/

* * * * *

1/ En anglais seulement.

